

# SPÉCIAL FÊTE DU TRÔNE

Les cahiers

## du Canard Libéré

Edition spéciale

Directeur de la publication Abdellah Chankou

Le transport maritime en crise

## La nécessaire remise à flot

Les zones d'ombre du nouveau projet du code de la mutualité

## Qui veut exclure les mutuelles ?



Abdelaziz Alaoui, directeur général de la CMIM.

17ème anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI



# LE ROI DES COEURS



## EDITO

Par Abdellah Chankou

## Le roi amour

En 17 ans de règne, Mohammed VI a achevé d'asseoir son style de gouvernance monarchique. Un style original, mélange de décontraction et de proximité, de modernité et de tradition, qui lui permet de régner par l'amour, à rebrousse-poil de ces chefs d'Etat qui s'imposent par un pouvoir tyrannique. Si sous certaines latitudes, les peuples ont peur de leurs dirigeants, au Maroc, les gens ont peur pour leur roi qu'ils ont appris à connaître et apprécier, à force de suivre la moindre de ses activités.

C'est la capacité du souverain de s'affranchir volontiers du protocole pour aller spontanément à la rencontre de son peuple qui frappe les esprits et ravit les âmes. En effet, Mohammed VI a pris l'habitude, que ce soit dans ses déplacements au Maroc ou à l'étranger, de bousculer les codes du pouvoir en prenant patiemment des selfies avec des citoyens ordinaires confits d'admiration qui croisent son chemin ou attendent son apparition. Il n'est pas rare non plus qu'il engage la conversation avec

eux en s'enquérant de leur situation comme ce fut le cas avec un groupe de jeunes MRE à Paris. Images émouvantes qui font rapidement le tour des réseaux sociaux où elles sont abondamment commentées. Inimaginables sous d'autres cieux où les dirigeants ne sauraient déambuler dans les rues de leur propre pays ou au-delà des frontières nationales sans garde rapprochée armée jusqu'aux dents... Là

**Rien ne peut atteindre ni entamer sa popularité inoxydable. Ni le chantage indigne des journalistes rapaces, ni les gesticulations désespérées des petits comploteurs nihilistes, encore moins la littérature en service commandée.**

réside la force du Roi du Maroc que rien ne peut atteindre ni entamer sa popularité inoxydable. Ni le chantage indigne des journalistes rapaces, ni les gesticulations désespérées des petits comploteurs nihilistes, encore moins la

littérature en service commandée. L'amour sincère que lui voue son peuple c'est sa principale armure. Roi sensible et accessible, jamais distant comme le fut son père, toujours souriant et communiant. Roi proche de son peuple, en phase avec ses aspirations... Les avis sont unanimes sur les qualités humaines d'un souverain dont la moindre apparition en tenue décontractée au milieu de ses compatriotes stimule l'enthousiasme populaire dans une Mohammed6mania bon enfant. Les esprits tordus, qui aiment faire dans le déni de réalité systématique, ne manqueront pas cependant de soutenir que ces bains de foule royaux procèdent d'une mise en scène savamment orchestrée par les communicants du palais pour polir l'image de la monarchie. Ce sont ceux-là mêmes qui ont tenté vainement de présenter le chef de l'Etat sous les traits d'un despote avant de rabattre le caquet. Le souverain est avare en interviews, il ne parle que rarement à la presse, mais en a-t-il vraiment besoin? L'action inlassable qu'il mène sur tous les fronts parle pour lui et vaut mille discours. ■



## Les belles surprises







0522 67 10 00

WWW.CORALIAIMMOBILIER.COM

# CORALIA VOUS OFFRE LES VACANCES DE VOS RÊVES

valable jusqu'au 31 août

1. LA PERLE DE SIDI RAHAL

2. LES PERLES DE MARRAKECH

3. LA PERLE D'OUJDA

4. ISLANE AGADIR

5. LA PERLE DE CABO

6. TANGER BEACH



A l'occasion de la Fête du Trône, marquant le dix-septième anniversaire de l'intronisation  
de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie**,  
le Directeur Général et l'ensemble des collaborateurs du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion  
ont l'insigne honneur de présenter  
à **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine**,  
leurs vœux les meilleurs, ainsi qu'à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan,  
à son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid  
et aux membres de la Famille Royale.



**Pour le Maroc Avenir**



# La Baïa, un pacte indéfectible

Selon la tradition marocaine, la Baïa n'est pas un cérémonial figé. La tradition a pu évoluer à travers le temps en intégrant une dimension politique et territoriale pour s'adapter aux évolutions institutionnelles du moment.



Une tradition chargée de symbolique.

**A**u-delà de son aspect festif et spectaculaire extérieur qui suscite fascination et émotion aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, la Baïa revêt un caractère éminemment politique et religieux. C'est une sorte de contrat social à double portée. D'un côté il y a la dimension religieuse de l'allégeance proprement dite par laquelle les sujets investissent leur Souverain de pouvoirs de commanderie des croyants, et de l'autre, il y a la dimension temporelle d'Al walae qui ajoute au chef religieux ou le Sultan la prérogative de chef d'Etat au sens politique du terme. Cette dernière dimension pouvant être renouvelée chaque année contrairement à la première qui est faite seulement au moment de l'accès au Trône. De plus, l'acte de la Baïa sous sa forme religieuse est consigné par écrit et signé par les oulémas, les grands dignitaires du régime et les chefs de l'armée. Ainsi depuis l'indépendance du Maroc, deux actes de Baïa ont été rédigés à l'occasion de l'investiture de Feu Hassan II et de son héritier Mohammed VI de leurs pouvoirs de la grande Commanderie des croyants (Al imama al qobra). Ce nouveau concept d'Al walae (qui signifie plus reconnaissance d'autorité que soumission) va s'institutionnaliser pour devenir une constante de la vie politique nationale après l'abandon du régime du Sultanat pour celui de Royauté sous le règne de feu Mohammed

V. L'organisation annuelle de la fête du Trône dès 1933 à Salé en fut la consécration. Selon le politologue Mohamed Tozy, « les cérémonies annuelles d'allégeance servent plutôt à la présentation du walaa, et non pas de la Baïa proprement dite, comme celle qui a été accordée à SM Mohammed VI, le 23 juillet 1999, dans laquelle les signataires réitèrent leur engagement pour le respect du devoir d'obéissance, de fidélité et de dévouement qui découlent de la Baïa, dans le bonheur et l'adversité ». Et, « si les accessoires de la souveraineté (parasol, costume, chevaux de compagnie...) sont bien visibles, les tribus ont disparu et les hommes ont changé. Agents d'autorité, élus locaux, notables (oulémas, professeurs d'université, gros commerçants) sont priés de se tenir, durant la journée de la fête du trône, dans l'enceinte du Palais », souligne le professeur marocain.

## Cérémonial

Cependant, parmi les convives venus prendre part à hafl Al walae, ce sont les agents du ministère de l'Intérieur qui occupent les premiers rangs. Oulémas, walis, ministres, hauts fonctionnaires, et parlementaires se courbent au passage du Roi, font acte d'allégeance en clamant Allah ibark F'aamer Sidi (Que Dieu bénisse mon seigneur). Les serviteurs du palais répondent en chœur et à l'unisson Allah irdi alikoum, galilikoum Sidi (Notre Seigneur vous

a accordé sa bénédiction)». Si le rituel de la Baïa remonte aux premiers temps de l'Islam, les historiens s'accordent à penser qu'il a été introduit au Maroc actuel avec l'avènement de la dynastie Idriside. La Baïa dans son aspect religieux est faite au Sultan une seule fois dans sa vie, au moment de son intronisation. Comme la Baïa dans sa dimension temporelle (Al walae), elle ne prend fin qu'avec la destitution du Sultan. En fait si les sujets s'engagent par la Baïa sous ses deux formes à l'obéissance au Sultan et au respect de son autorité, cette dernière peut très bien être remise en cause si le Sultan ou le Roi trahit ses engagements à garantir la paix et la sécurité de ses sujets et de leurs biens, la protection de la religion, de l'intégrité territoriale et de l'Etat. Le rituel ou le cérémonial de la Baïa cessera d'être organisé une seule fois, au moment de l'intronisation du Sultan, avec l'avènement de la dynastie Saâdienne. Ainsi, le Sultan Ahmed Al Mansour Eddahbi instaura non seulement une Baïa renouvelable tous les ans mais il introduisit le concept d'allégeance au Prince héritier tout en mettant en place tout un dispositif cérémonial qui se déroulait à l'extérieur des murs la ville, dans un vaste espace appelé le méchouar. Les oulémas, les chefs des tribus, les cadis, les khatib (orateurs religieux), les chefs de l'armée y venaient en groupes méticuleusement organisés selon le rang social de chaque institution présenter leur allégeance au

Souverain après le discours inaugural prononcé par un grand cadî. Les Souverains alaouites ont dès l'avènement de Moulay Rachid repris l'ensemble de ces rituels en faisant pérenniser la tradition et ce jusqu'aux premières années de l'indépendance où le concept de la Baïa va connaître un certain nombre de petits changements qui s'inscrivent toutefois dans la continuité ; étant donné que celle-ci va préserver sa dimension religieuse de ciment sacré qui lie le Sultan et le peuple, ayant lieu une seule fois, au moment de l'accession au Trône ; excepté le cas de la libération d'une terre colonisée, comme cela fut le cas de la région d'Oued Eddahab dont la récupération est fêtée chaque 14 Août depuis 1979. De même la cérémonie mettant en scène l'aspect temporel de la Baïa ou de l'Allégeance (Hafl Al walae) qui avait lieu chaque 3 mars sous feu Hassan II et chaque 30 juillet sous son successeur Mohammed VI connaîtra elle aussi quelques introductions nouvelles. Dont le fameux carrosse royal or et rouge écarlate, cadeau de la cour d'Angleterre. Néanmoins, l'hippomobile utilisé fréquemment dans les premières années du règne de Mohammed VI s'éclipsera des fois au profit du pur sang noir, symbole du Trône mobile.

**Jamil Manar**

À l'occasion du 17<sup>ème</sup> anniversaire de l'intronisation  
de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

**Le Président Directeur Général  
et l'ensemble des collaborateurs du Groupe OCP**

ont l'insigne honneur de présenter à

**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI**



**que Dieu L'assiste**

leurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à

**Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay Al Hassan et à**

**Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et à toute la Famille Royale.**

Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité et de leur attachement au  
Glorieux Trône Alaouite.



[www.ocpgroup.ma](http://www.ocpgroup.ma)





**1. AMSTERDAM :** Le Roi Mohammed VI le 25 mars 2016 à Amsterdam, quatrième étape de sa tournée européenne. Au cours de sa visite privée, le souverain s'est prêté au jeu des photos souvenir avec des MRE installés aux Pays-Bas. **4. PARIS :** A Paris, les apparitions publiques de SM le Roi Mohammed VI donnent toujours lieu à une grande ferveur immortalisée par des photos comme avec ce couple en février 2015. **3. MOSCOU :** Le Souverain à Moscou début mars 2016. Ici, il est accompagné d'une jeune femme marocaine sur la place Rouge, en plein centre de Moscou. **7. IST ANBUL :** En décembre 2014, le Roi en déplacement en Turquie accède volontiers au désir de ce jeune homme d'immortaliser cet instant royal exceptionnel dans le Grand Bazar d'Istanbul. **5. IST ANBUL :** Toujours en décembre 2014, le Roi Mohammed VI en compagnie de SAR Moulay El Hassan pose avec compagnie d'une Marocaine et son amie en pleine rue d'Istanbul. **6. CASABLANCA :** En juin dernier, le Roi Mohammed au volant de sa voiture avec des jeunes qui n'ont pas voulu laisser ce moment très privilégié sans une photo-souvenir pas comme les autres. Emirats : **8. AUX EMIRATS Arabes Unis,** le souverain en tenue décontractée a rencontré en mai 2016 la communauté marocaine installée dans ce pays. **2. FÈS :** Ici, le Roi Mohammed VI posant aux côtés d'un jeune garçon en avril 2016 qu'il a croisé sur la route nationale entre Fès et Meknès.



#### Smeia

##### Importateur exclusif

Angle boulevard Moulay El Mehene  
et boulevard Tameri Mohammed El Bakwi  
Route côtière de Mohammédia - Casablanca  
Téléphone : 05 22 40 07 00  
e-mail : contact@smeia.ma

#### Réseau Smeia

Rabat : Rapid Auto-Group Smeia 05 37 71 68 00  
Tanger : Smeia Tanger 05 29 39 94 30/40  
Marrakech : Smeia Marrakech 05 24 82 72 32/35  
Agadir : Smeia 05 28 84 74 28/29

Gamme BMW Série 4



Le plaisir  
de conduire

[www.bmw.ma](http://www.bmw.ma)

**BMW EFFICIENT DYNAMICS.**  
MOINS DE CONSOMMATION. PLUS DE PLAISIR.

PRIX DE LA BMW SÉRIE 418D GRAN COUPÉ DIESEL BMW

## L'ÉLÉGANCE SUR TOUTE LA LIGNE. GAMME BMW SÉRIE 4. DIESEL À PARTIR DE 443.000 DHS.

L'élégance monte en puissance avec la gamme BMW Série 4. Le design des Coupé, Gran Coupé et Cabriolet impressionne sous tous les angles. Des lignes épurées jusqu'aux courbes dynamiques prêtes à fendre le vent, ces modèles incarnent une parfaite alchimie. Charme et puissance, passion et performance, sont autant d'atouts qui se rencontrent dans une gamme sportive et élégante à la fois, pour que conduire reste toujours un plaisir.

À découvrir et à essayer chez Smeia et ses concessionnaires.



# En avant le co-développement

*A l'occasion de la Fête du Trône, notre confrère le groupe de presse « Le Matin » a organisé vendredi 22 juillet à Casablanca une conférence internationale sur «La vision du Roi Mohammed VI pour le co-développement».*

rachid Wahbi

Marqués par une exposition intitulée «La politique royale pour le co-développement par l'image», les travaux de cette rencontre étaient centrés sur trois panels: «un sens nouveau à la coopération Sud-Sud», «les initiatives locales: catalyseur concret du développement humain» et «la diversification des partenariats comme multiplicateur des opportunités de co-développement». Analyses, commentaires, mise en perspectives, rappels, plusieurs personnalités étrangères comme les ex-ministres Rachida Dati, Miguel Angel Moratinos, Cheikh Tidiane Gadio et figures locales comme Youssef Amrani chargé mission au cabinet royal et Bouchra Benhida, professeur chercheur en géopolitique ont été invités à prendre la parole sur cette question pour expliquer à l'auditoire la vision royale sur le co-développement. M. Amrani a indiqué que l'Afrique se trouve aujourd'hui dans une phase charnière de son histoire, qui nécessite la mise en place de stratégies concertées, d'instruments collectifs et de mécanismes novateurs, pour poursuivre son parcours résolument tourné vers le progrès, tout en comptant sur ses propres capacités. D'où le grand intérêt qui a été donné par SM le Roi, depuis son accession au Trône, à la vision africaine du Royaume, centrée sur les notions de co-dé-



Une vue de la conférence organisée par le groupe de presse Maroc Soir.

veloppement et de développement humain durable. En effet, depuis son intronisation, le Souverain a donné au partenariat avec l'Afrique une nouvelle dimension stratégique, basée sur un dialogue politique approfondi et une coopération multiforme consolidée autour de valeurs communes. M. Amrani relève, à cet égard, que le Maroc, aujourd'hui, est entrain de promouvoir un co-développement qui s'affranchit des pratiques de conditionnalité, qui ont longtemps marqué les relations Nord-Sud, notant

que la Vision de SM le Roi Mohammed VI, audacieuse et inédite pour l'Afrique, constitue une rupture historique et décisive avec les équations et les schémas classiques de coopération.

## rupture

Une rupture qui inaugure un partenariat axé sur un co-développement, dont la valeur ajoutée est basée sur la création de richesses communes. De son côté, Rachida Dati a expliqué que la coopération Sud-Sud et le co-développement

prennent aujourd'hui tout leur sens grâce à la place que leur accorde le Royaume dans sa politique étrangère. «S.M le Roi est devenu de facto le porte-étendard de tous les peuples africains et particulièrement de la génération des leaders africains qui croient en l'Afrique», a déclaré pour sa part le président de l'institut panafricain en stratégie et ex-ministre sénégalais des Affaires étrangères. Quant à l'ancien ministre espagnol des Affaires étrangères, Miguel Angel Moratinos, il a fait remarquer que «le plus

important n'est pas tant la vision, le plus important c'est de savoir la traduire en actions et c'est ce que fait le Roi Mohammed VI en Afrique ». En fait, la politique africaine au Maroc ne pouvait être fondée exclusivement sur la coopération économique et commerciale. Pour que celle-ci profite réellement aux populations du continent, le souverain, sensible à leurs besoins dans tous les domaines, a tenu à ce qu'elle soit accompagnée par des programmes concrets co-développement et de solidarité panafricaine. ■



Nous puisons dans  
nos racines...

MOSAÏK



... pour conquérir l'avenir

Pour tracer son cap dans un monde qui va vite, il faut savoir d'où l'on vient. Depuis plus d'un demi siècle, Holmarcom a su faire face aux évolutions économiques et anticiper les enjeux du futur. Fier de ses racines et fort d'une vision de développement renouvelée, le Groupe renforce ses métiers stratégiques et s'ouvre à de nouveaux défis. Il conforte ses positions nationales et saisit de nouvelles opportunités continentales.

[www.holmarcom.ma](http://www.holmarcom.ma)



**HOLMARCOM**  
GROUP

**FINANCE** : Atlanta - Sanad - CPA • **AGRO-INDUSTRIE** : Les Eaux Minérales d'Oulmès - Somathes - Les Huiles d'Olives de la Méditerranée - Juice & Nectar Partner  
Dénia Holding - Eau Technologie Environnement / Bénin • **DISTRIBUTION ET LOGISTIQUE** : Le Comptoir Métallurgique Marocain - Air Arabia Maroc - Mass Céréales Al  
Maghréb - Yellowrock - Défi Courses • **IMMOBILIER** : Cap Tingis - Manazil Développement - Peacock Investments / Sénégal • **AUTRES** : Olléaris Maghréb - Radio Plus





Le Roi Mohammed VI inaugurant, jeudi 7 juillet 2016, l'autoroute de contournement Rabat, un projet d'envergure qui représente des investissements de 3,2 milliards de dirhams. A cette occasion, le Roi Mohamed VI a baptisé ce premier pont à haubans, premier du genre au Maroc qui enjambe la vallée de Bouregreg, « Pont Mohammed VI ».



SM le Roi Mohammed VI procédant, vendredi 1er juillet 2016 au quartier Ziaten à Tanger, au lancement des travaux de construction de la Maison de développement durable, une structure innovante destinée à sensibiliser le grand public aux problématiques de l'environnement.



Accompagné de SAR la Princesse Lalla Salma Sa Majesté le Roi président le 5 juillet 2016 à Casablanca la cérémonie de signature de deux conventions relatives au renforcement de la prise en charge médicale des détenus et ex-détenus.



SM le Roi Mohammed VI président, jeudi 12 mai 2016 à Pékin, la cérémonie de signature de plusieurs conventions de partenariat public/privé, inscrites dans le cadre du partenariat stratégique liant le Royaume du Maroc à la République Populaire de Chine.



SM le Roi Mohammed VI président, lundi 4 juillet 2016 au Palais Royal de Casablanca, la cérémonie de lancement du nouveau plan de réforme de l'investissement, un programme d'envergure qui ambitionne d'assurer un environnement économique favorable à l'investissement productif et de garantir une croissance saine et pérenne.



Sur invitation des membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), le Roi Mohammed VI a participé mercredi 20 avril 2016 au premier sommet de ce Groupement à Riyad. Daesh, le Yémen, mais aussi le Sahara occidental étaient à l'ordre du jour. Prenant ses frères du Golfe à témoin, le Roi Mohammed VI a adressé un message fort à Ban Ki-moon en l'accusant d'être l'otage de certains de ses collaborateurs hostiles au royaume.



SM le Roi Mohammed VI reçu par le président Vladimir Poutine à l'occasion de sa visite officielle en mars 2016 en Russie. Durant cette visite, pas moins de 16 contrats dans différents secteurs ont été signés entre les deux pays.



SM le Roi Mohammed VI procédant, mercredi 27 janvier 2016, à la commune Mzanza Al Janoubia (province de Settat) à l'inauguration de l'école Mohammed VI de formation dans les métiers du bâtiment et des travaux publics, un projet de référence destiné à répondre aux besoins du secteur du BTP en main d'œuvre qualifiée.



En présence de Ségolène Royal, ministre française de l'écologie, SM Mohammed VI inaugurant en grande pompe, jeudi 4 février 2016, la station solaire Noor 1 à Tamezghitane, près de Ouarzazate.



SM le Roi Mohammed VI procédant, lundi 25 janvier 2016 à la préfecture de Casablanca-Anfa, au lancement du projet de développement d'un système de vidéosurveillance urbain, intelligent et optimisé, devant garantir une plus grande sécurisation de l'espace public et une régulation dynamique du trafic.



Sa Majesté le Roi Mohammed VI procédant, jeudi 30 juin 2016 à la préfecture Tanger-Assilah, au lancement des travaux de construction de deux Centres dédiés respectivement à l'éducation et à la formation de personnes souffrant d'un handicap auditif et à la prise en charge individualisée des patients souffrant de conduites addictives.



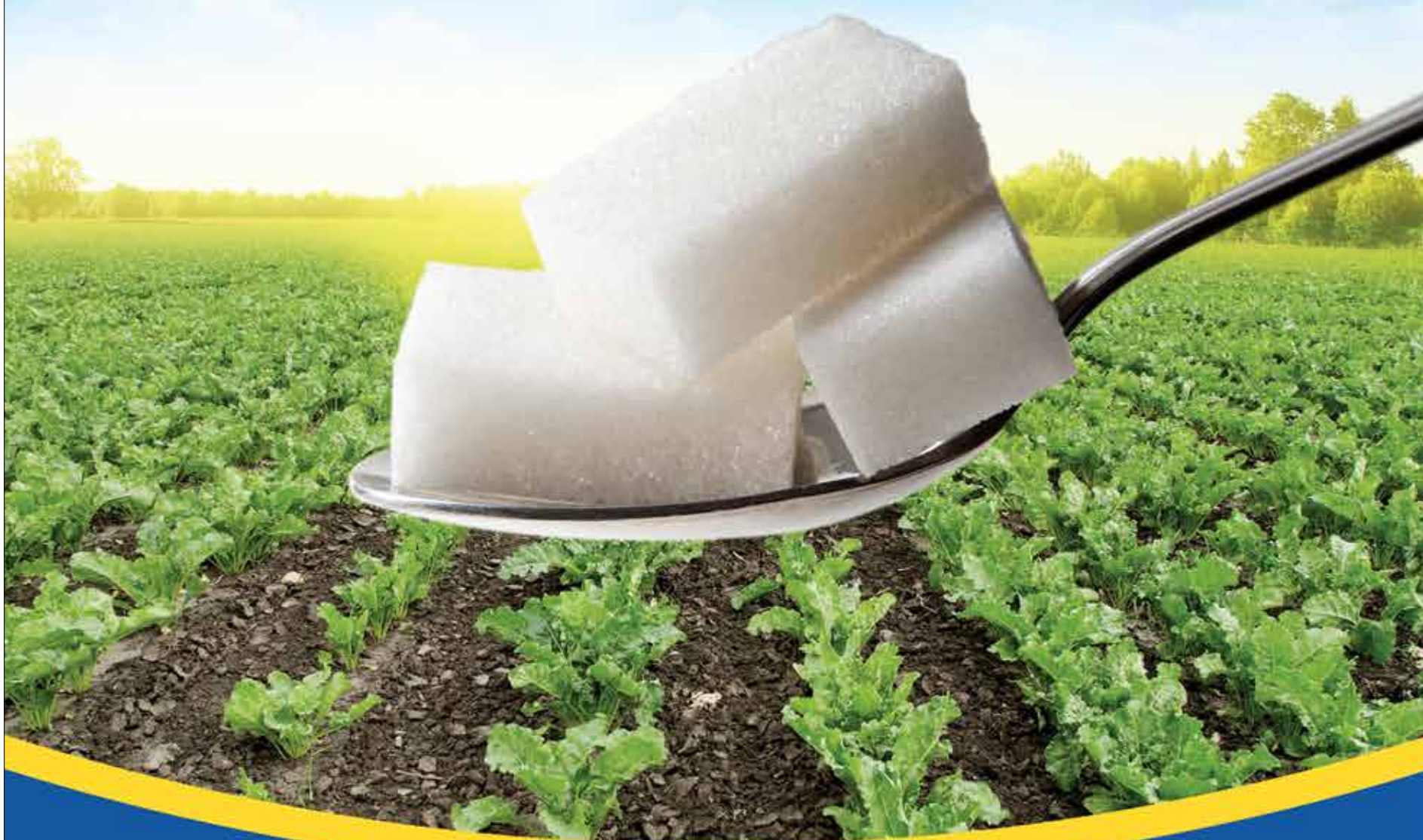
SM le Roi Mohammed VI assistant à la mise en service le 30 juin 2016 à Tanger du premier ferry de la nouvelle compagnie maritime marocaine « Africa Morocco Link » à l'occasion de l'opération « Marhaba 2016 ». La nouvelle compagnie « Africa Morocco Link » (AML) est le fruit d'un partenariat win-win entre le groupe BMCE Bank et l'armateur grec Attica.



SM le Roi installant, le mardi 14 juin 2016 à Fès, le Conseil supérieur de la Fondation des oulémas africains. Les oulémas viennent de 30 pays africains. Cette nouvelle institution a pour mission d'assurer une coordination entre 120 théologiens provenant de 31 pays du continent africain, afin que ceux-ci puissent échanger sur le meilleur moyen d'instaurer un islam de tolérance face à la propagande jihadiste.







## UN ACTEUR DYNAMIQUE ET ENGAGÉ

Après une modernisation et une mise à niveau réussies de la filière sucrière, COSUMAR, acteur responsable, s'engage dans une nouvelle étape porteuse d'avenir pour l'ensemble de son écosystème. Le Groupe se développe à l'export et vise à devenir un acteur régional.

Les ambitions de COSUMAR sont portées par son patrimoine historique riche de plus de 85 ans d'expériences et par l'expertise de son capital humain, appuyées par la solidité de ses actionnaires marocains et internationaux.

COSUMAR, agrégateur de la filière sucrière marocaine, renforce son soutien à ses 80 000 partenaires agriculteurs producteurs de betterave et de canne à sucre et continue à oeuvrer pour plus d'excellence de son amont agricole et son outil industriel.

Aujourd'hui, encore plus, COSUMAR, acteur responsable et engagé, est déterminé à créer plus de valeurs à partager avec l'ensemble de ses partenaires et à servir à tous ses clients consommateurs de sucre des produits de qualité, innovants et ancrés dans la tradition.



# Diplomatie : La nouvelle doctrine du Maroc

*En opérant un rapprochement stratégique avec les pays arabes, la Russie et la Chine, Rabat ne veut plus dépendre uniquement d'une Union européenne devenue trop imprévisible...*

**rachid Wahbi**

**D**ésireux de ne plus être prisonnier d'un seul partenaire, l'Europe en l'occurrence qui représente à la fois son premier client et fournisseur, le Maroc a initié depuis quelques années une politique de diversification de ses alliés. La multiplication des actes hostiles envers le Royaume ayant achevé de convaincre Rabat de la nécessité de nouer des partenariats stratégiques avec d'autres pays. Le dernier coup de Trafalgar européen en date a pris les traits d'une décision de la Cour de justice européenne de l'UE annulant en décembre 2015 l'accord commercial liant le Maroc à l'UE depuis 2012. A la suite d'une requête du Front Polisario, la CJUE, qui siège à Luxembourg, a estimé que l'accord en question ne présentait pas «les garanties nécessaires pour que les ressources de la région du Sahara profitent aux habitants locaux». Crise économique ? Jeu obscur des lobbys ? Ou les deux à la fois ? Une chose est sûre : Les gestes peu amicaux de l'UE sont aux antipodes du statut avancé accordé au Royaume par l'Union Européenne. C'est dans ce sens qu'il convient de considérer les visites de S.M le Roi Mohammed VI en Russie, puis en Chine, tout comme le rapprochement avec les pays du Golfe. Plus qu'un simple fait conjoncturel, il s'agit d'une tendance lourde de la diplomatie marocaine obligée en quelque sorte de chercher de nouveaux alliés à la fois économiques et politiques pour préserver ses intérêts menacés par les revirements d'un allié traditionnel devenu imprévisible.

## **russe, du nouveau à l'est**

La visite officielle de S.M le Roi en Russie le 13 mars 2016 marque un nouveau départ dans la relation entre Rabat et Moscou. Il s'agissait de relan-



Arrivée royale de Mohammed VI à Pékin le 11 mai 2016.

cer les échanges commerciaux mais aussi d'obtenir le soutien de la Russie, allié traditionnel de l'Algérie, sur le dossier de la souveraineté nationale sur le Sahara. Tout à sa volonté de rééquilibrer sa relation, Moscou a défendu une position de neutralité sur cette question. S'agissant de la coopération commerciale, les Russes vendent du pétrole au Maroc et lui achètent des fruits et des légumes. La Russie est un client non négligeable pour le Maroc. Il s'agit du premier importateur d'agrumes et du deuxième importateur de tomates. Mais ces échanges restent faibles et peu diversifiés. En 2015, la Russie n'était que le 8e fournisseur et le 18e client du Maroc. Les importations marocaines de

pétrole russe atteignent les 1,5 milliard d'euros alors que les exportations (poissons, fruits et légumes) sur le marché russe ne dépassent pas les 185 millions d'euros. Pourtant, dans le domaine des hydrocarbures, le Maroc était en 2013 le 2e partenaire commercial africain de la Russie après l'Egypte.

Les relations entre la Russie et le Maroc sont vieilles de plus de deux siècles mais après l'effondrement de l'URSS et la perte de l'influence de la Russie sur la scène internationale qu'il a provoqué au début des années 1990, Rabat s'est naturellement rapproché des Etats-Unis au détriment de la Russie. Le Maroc espère bien tirer profit de l'embargo russe sur la production européenne, mais

ce n'est pas le cas, comme l'a fait remarquer le président Poutine :

« Ce qui est étrange, c'est que nous constatons une certaine baisse des échanges commerciaux, notamment sur les produits exportés traditionnellement par le Maroc.

## **A nous la Chine**

Je ne comprends pas la baisse des livraisons des fruits marocains, des oranges, des tomates, d'autant que nous avons des restrictions pour les importations de ce type de produits en provenance de l'Union européenne», a-t-il notamment indiqué. Il est très rare que la République Populaire de Chine, son président et son peuple

réserver à chef d'Etat étranger un accueil aussi grandiose que celui accordé au Roi Mohammed VI lors de son arrivée, le 11 mai 2016, sur l'esplanade du Grand Palais du Peuple à Pékin. Mais pour l'Empire du Milieu, le Royaume n'est pas n'importe qui. La dernière visite d'Etat d'un président chinois au Maroc, en l'occurrence Hu Jintao, remonte à avril 2006, soit exactement il y a 10 ans. Le déplacement du premier responsable du géant asiatique en dit long sur l'importance qu'attache Pékin à ses relations avec Rabat et à son désir de les renforcer davantage dans les domaines notamment économique et commercial. Mais les considérations géostratégiques de l'époque



étaient différentes de celles d'aujourd'hui, le Royaume, figé dans ses alliances traditionnelles, n'ayant pas encore ressenti le besoin impérieux de diversifier ses partenariats et de s'ouvrir sur les nouvelles puissances mondiales que sont la Chine et la Russie.

Il aura fallu donc une décennie pour que les choses mûrissent et que le partenariat stratégique dont les Chinois ont toujours rêvé soit donc scellé, à la faveur de la dernière visite historique de S.M le Roi Mohammed VI, à Pékin. La position stratégique du Maroc, sa proximité de l'Europe par le nord et de l'Afrique par le sud, en fait un allié de choix, de première importance. Ces deux portes d'entrée vers deux continents hautement importants permettent à la Chine, géographiquement lointaine, d'être plus proche. Gagner du temps et raccourcir les délais de livraison n'a pas de prix quand il s'agit de renforcer sa conquête économique mondiale. Depuis les accords que l'Empire du Milieu a signés en 2000 avec 40 pays africains, celui-ci est devenu le premier partenaire du continent noir avec des IDE avoisinant les 100 milliards de dollar (dépassant de loin la première puissance mondiale qu'est les Etats-Unis). Une manne extraordinaire qui n'a que très faiblement profité au Maroc resté recroquevillé sur ses partenariats classiques. La Chine ne s'en cache pas d'ailleurs.

Selon une source officielle chinoise, Pékin vise à faire du Maroc, une vitrine de rayonnement de sa technologie et de ses capacités industrielles et de services, pour l'Afrique toute entière. Pékin, explique l'agence étatique, entend faire de sa relation avec Rabat, une plateforme de partenariat tripartite vers le continent africain. A ce propos, l'ambassadeur de Chine au Maroc, Sun Shuzhong, cité par Xinhua, a déclaré que la Chine entend renforcer d'avantage sa présence en Afrique, "en positionnant le Maroc comme porte d'entrée sur ce continent, et ce en tirant profit de ses potentialités économiques et civilisationnelles et en matière d'investissement tout en lui permettant d'avoir un positionnement privilégié sur le marché chinois." Parmi les principales décisions prises lors du voyage royal en Chine, la décision du Maroc de supprimer, à compter du 1er juin 2016, les visas pour les ressortissants chinois ; une décision, qui vient confirmer

la vision du Roi du Maroc et sa volonté d'approfondir et de diversifier les relations sino-marocaines.

## Golfe, la carte maîtresse

Le discours prononcé par Mohammed VI, le 20 avril 2016, à Riyad, à l'occasion premier sommet conjoint entre le Conseil de coopération du Golfe (CCG) et le Maroc n'est pas passé inaperçu. Les observateurs y ont décelé le signe d'une diplomatie plus

agressive, qui s'appuie sur de nouvelles alliances, comme l'illustrent les récentes visites d'Etat du souverain à Moscou et en Chine. Dans ce discours tonique, le Roi du Maroc a envoyé plusieurs messages en s'en prenant sans les nommer aux puissances qui, selon lui, « complotent » contre les pays arabes stables que sont les monarchies du Golfe, la Jordanie et le Maroc. En 2011, en pleine tempête provoquée par le Printemps arabe, les membres du conseil de la Coopération du Golfe (CCG) avaient invité le Maroc et la Jordanie à rejoindre

leur instance. Une offre que les autorités marocaines avaient poliment déclinée, tout en se disant favorable à un « partenariat stratégique ».

En parlant d'un « automne calamiteux », S.M Mohammed VI reconnaît sans détour le désastre engendré par le printemps arabe. Une opinion partagée par les dirigeants et la rue arabes

En 2014, les pays du Golfe (Emirats arabes unis et Arabie saoudite en tête) ont contribué à hauteur de 28 % dans les investissements directs étrangers (IDE) du pays, ce qui cor-

respond à une enveloppe de 10, 2 milliards de DH. Selon la fédération des chambres du CCG, le montant global des IDE du Golfe devrait atteindre 120 milliards de dollars sur la période 2015-2024.

Dans le communiqué conjoint sanctionnant le Sommet Maroc-Pays du Golfe, les dirigeants du CCG ont réitéré leur position de soutien à la marocanité du Sahara et leur appui à la solution politique d'autonomie proposée par le Maroc comme fondement de toute solution à ce conflit factice qui n'a que trop duré. ■

**Royaume du Maroc**



Ministère de l'Artisanat,  
de l'Economie Sociale et Solidaire  
Maison de l'Artisan



*À l'occasion du 17<sup>ème</sup> anniversaire de l'accession au Trône de Sa Majesté  
Le Roi Mohammed VI, que Dieu le Glorifie,*

*le Directeur Général de la Maison de l'Artisan présente en son nom,  
et au nom de l'ensemble du personnel et de la grande famille de l'Artisanat,  
ses félicitations et ses vœux de santé et de prospérité à Sa Majesté  
Le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste.*

*Priant Dieu Tout-Puissant de préserver Sa Majesté ainsi que l'ensemble  
de la Noble Famille Royale en Leur procurant santé et bonheur.*



**Artisanat  
du Maroc**



# L'Afrique comme nouvel horizon

*Au prix d'une implication royale soutenue, le Maroc a réussi avec brio à contourner l'Union Africaine, l'ex-OUA, par le renforcement de relations bilatérales avec nombre de pays du continent. Aujourd'hui, le temps est venu pour que le Royaume réintègre cette organisation.*

**Jamil Manar**

Le Maroc, qui vient d'exprimer par la voix de son souverain sa volonté de réintégrer l'OUA après 32 ans d'absence pour cause d'acceptation de la candidature de la chimérique RASD, continue d'étendre son influence dans le continent, grâce aux tournées royales, désormais régulières, qui depuis 2001 l'ont mené dans plus de 15 pays de l'Afrique subsaharienne. Le dernier périple en date a mené le souverain au Sénégal, puis en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Gabon. Le but de cette troisième tournée s'inscrit dans la suite des précédentes, en privilégiant la consolidation de projets déjà en cours, tout en lançant de nouveaux partenariats. Le Maroc, deuxième investisseur africain sur le continent derrière l'Afrique du Sud, est présent dans des secteurs stratégiques comme la banque, l'agriculture, les assurances, l'immobilier et les télécoms. Plus de la moitié des investissements directs du Maroc à l'étranger se concentrent sur l'Afrique depuis cinq ans, avec 1,5 milliard d'euros investis, ce qui fait de lui le deuxième investisseur après l'Afrique du sud. Une position acquise grâce à la mobilisation comme relais de croissance d'une armada d'entreprises et de groupes chevronnés comme l'OCP, Maroc Telecom ou Attijariwafa bank capables de se déployer sur le continent en affrontant la concurrence internationale. Cinquième puissance économique africaine, le Royaume poursuit la stratégie que le chef de l'Etat a définie dès les débuts de son règne il y a seize ans : étendre l'influence économique du pays dans le reste du continent, en particulier en Afrique subsaharienne. L'approche pragmatique mise en oeuvre par le royaume lui permet dès lors de prétendre au rôle de puissance régionale, là où les centres traditionnels

d'influences – algérien, égyptien, nigérian et sud-africain – sont en perte de vitesse, victimes d'une foudrue de problèmes internes, notamment sécuritaires et identitaires.

Déjà exprimée par Hassan II, la volonté de faire de l'Afrique une priorité de la diplomatie marocaine a été renforcée par le Roi Mohammed VI. Elle illustre de façon réaliste la solidarité effective entre les Etats africains que Mohammed VI avait rappelée lors de l'ouverture du forum d'Assilah relatif au projet d'Etats-Unis d'Afrique en 2006. Elle poursuit une tradition politique constante de la diplomatie chérifienne, tissée depuis des siècles par les liens humains et spirituels qui remontent au commerce caravanier et aux Almoravides plongeant leurs racines dans le Sud saharien profond. Ce voyage vient encore attester que le Maroc est une puissance africaine qui a des liens anciens et étroits avec l'Afrique subsaharienne. Cette constance politique s'explique tout d'abord par des liens religieux.

## investiture

Le Roi du Maroc, Commandeur des croyants, est considéré par les Africains musulmans malékites et par les confréries comme leur chef spirituel. Le Maroc a signé avec le Mali des accords pour la formation de cinq cents Imams car, ainsi que le Roi l'avait rappelé lors de l'investiture du Président Ibrahim Boubacar Keita, la tradition et la pratique de l'islam «se nourrissent des mêmes préceptes du juste milieu et se réclament des valeurs de tolérance et d'ouverture à l'autre, et demeurent le fondement du tissu spirituel continu» qui a lié ces pays à travers l'histoire. De semblables demandes de formation émanent de la Guinée et d'autres Etats africains témoignant du rayonnement religieux du Royaume chérifien. L'Afrique a trouvé dans le roi du Maroc non seulement un militant convaincu



Mohammed VI avec le président malien Babacar Keita le 19 février 2016.

et agissant de la coopération sud-sud mais un défenseur de sa cause dans les instances internationales.

Dans son discours adressé aux participants au Crans Montana Forum (12-14 mars 2015), et dont le chef du gouvernement, Abdelillah Benkirane a donné lecture, S.M le Roi Mohammed VI a appelé de ses vœux l'émergence d'une Afrique solidaire, épanouie économiquement, où règnerait la paix, la sécurité, la justice sociale et la promotion des ressources humaines, tout en rappelant au passage que «le Maroc ne cesse d'œuvrer en faveur d'une Afrique moderne, audacieuse, entreprenante et ouverte, une Afrique fière de son identité, forte de son patrimoine culturel et capable de transcender les idéologies surannées». L'Afrique serait mieux lotie qu'elle ne l'est aujourd'hui si elle n'était pas

colonisée. Mais la réalité fait qu'elle continue «à en subir les séquelles», affirme le souverain qui considère que «les frontières héritées de la colonisation sont encore et souvent la source majeure de tensions et de conflits».

En pointant les «effets pervers» de la colonisation qui freinent encore le développement l'Afrique, S.M le Roi avait fait le même plaidoyer devant la 69e Assemblée générale des Nations unies à New York en appelant les pays occidentaux à ne plus imposer leur diktat aux pays du Sud.

«Je suis venu, porteur d'un appel à l'équité pour les pays en développement, surtout en Afrique, un appel pour une approche objective de la problématique du développement dans ce continent. Comme vous le savez, le développement durable ne se décrète pas par des décisions ou des

recettes toutes prêtes, pas plus qu'il n'existe un seul et unique modèle en la matière», fait remarquer le Souverain dont l'engagement africain est un engagement de cœur.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI est un «vrai promoteur d'un nouveau panafricanisme solidaire» à travers une politique «clairvoyante et une vision du futur» en faveur du développement et de la prospérité du continent africain, souligne le journaliste espagnol Ramon Moreno Castilla, qui a également rappelé la «solidarité du Maroc avec les différents pays africains frères à travers des missions de l'ONU pour la pacification, l'aide aux réfugiés et la lutte contre la famine en Afrique», faisant observer que «le Maroc est un exemple clair et édifiant de la solidarité dans ses relations avec les pays africains. ■



**MAROCAINS DU MONDE**  
**VOTRE COMPTE EST**  
**RÉMUNÉRÉ AU 1<sup>ER</sup> DH VERSÉ\***

**CIH BANK, LA BANQUE**  
**QUI RÉMUNÈRE**  
**VOTRE COMPTE**

IMZ  
\*Sur les comptes en dirhams convertibles





# Retour à l'Union Africaine : Les priorités d'un bon départ

*Directeur de l'Institut de Recherche en Géopolitique et Géoéconomie de l'ESCA, Nabil Adel explique dans cet entretien les principaux enjeux pour le Maroc, de sa volonté proclamée de réintégrer l'instance africaine.*

**Propos recueillis par  
Ahmed Zoubair**

**Quelle lecture faites-vous du retour du Maroc à l'union Africaine ?**

Le Maroc n'a pas attendu la tenue du sommet de l'Union Africaine à Kigali pour revenir en Afrique. Il a, en revanche, profité de l'événement pour donner une dimension politique à son offensive économique entamée il y a plus d'une décennie, donnant ainsi un contenu concret aux rapports de coopération sud-sud. Etant le deuxième investisseur africain dans le continent, le Maroc obtient par le droit une place qu'il a arrachée de fait. Son départ de l'Organisation de l'Union Africaine, dont il a été membre fondateur, s'est fait à la demande de son plein gré ; son retour à l'Union Africaine s'est à la demande insistante d'une majorité de pays membres. Mais au-delà de ces éléments de forme qui montrent l'importance et la place qu'occupe le Maroc sur la scène continentale, il y a lieu de développer une vision prospective de cet acte, en vue d'en tirer le maximum de bénéfices, tant pour le Royaume que pour le continent. Aussi bien d'un point de vue géopolitique que géoéconomique, nos diplomates doivent saisir ce moment historique pour donner à cet événement l'élan qu'il mérite, car ce nouveau départ définira nos relations avec l'UA pour les décennies à venir.

**Quelles sont selon vous les priorités géopolitiques du Maroc à la lumière de sa demande de retour à l'UA ?**

La première priorité que doit viser le Royaume est

d'élargir la base de ses alliés et de favoriser l'arrivée de ses propres cadres (dont la compétence est reconnue à l'échelle mondiale) dans les instances de l'organisation, en vue d'en améliorer le fonctionnement et de barrer en même temps la route à ses adversaires qui évidemment ne voient tous ce retour d'un bon œil. La seconde priorité est de remporter une bataille morale que nous avons perdue du fait de la politique de la chaise vide. Les Africains doivent entendre un autre discours que celui des séparatistes et de leurs appuis. Ils doivent être mis devant leurs responsabilités morales, face à un mouvement qui continue de séquestrer nos compatriotes depuis 40 ans au mépris du droit international, dans des camps où les moindres conditions d'une vie humaine digne ne sont pas réunies. Il faut continuer à dénoncer les détournements par les dirigeants du Polisario de l'aide internationale à destination des populations et montrer la menace que représente pour la stabilité et la paix dans la région cette entité fantôme qui n'a aucun attribut d'un Etat. La dernière priorité politique est la constitution d'un vaste réseau d'alliances pour la lutte contre les groupes terroristes qui sévissent dans le continent, en exportant l'expérience marocaine reconnue comme modèle dans la lutte contre ce fléau.

**Qu'en est-il de la dimension économique ?**

Sur le plan géoéconomique, le Maroc gagnerait à développer davantage son commerce régional avec l'Afrique. En effet, même si nos exportations en direction du continent ont considérablement augmenté depuis les années 2000, il n'en

demeure pas moins qu'elles restent largement en-deçà du potentiel existant. Il est regrettable que le Maroc n'ait pas investi dans la mise sur pied d'une offre exportable suffisamment riche et diversifiée pour saisir les multiples opportunités que présente un continent objet de toutes les attentions, car il reste l'un des derniers relais de forte croissance dans le monde. L'Afrique peut représenter un marché porteur pour les produits marocains, mais en l'absence d'un tissu productif performant et d'une stratégie de promotion efficace des exportations, nous ne pouvons répondre de manière compétitive à cette demande africaine ni par la qualité, ni même par la quantité. L'autre priorité que notre diplomatie économique ne doit pas négliger est d'œuvrer au développement d'une grande zone de libre-échanges panafricaine, comme garantie de paix et de stabilité pour le continent. Il est en effet grand temps que l'Afrique développe son propre commerce intracontinental, au lieu que chaque pays continue séparément de consacrer l'essentiel de ses imports-exports, à son ancien colnisateur. Toujours au chapitre des échanges, le tourisme (commercial ou spirituel) est un créneau porteur que le Maroc est mieux placé pour développer, en adaptant son offre à un marché africain de plus en plus émetteur et aux besoins fort spécifiques, qu'il faudra analyser pour mieux s'y adapter.

Enfin, la diplomatie économique doit promouvoir Casablanca, en tant que capitale africaine de la finance, grâce au grand projet Casablanca Finance City et à un marché financier, certes ayant besoin de beaucoup de réformes, mais demeurant l'un des plus importants



Nabil Adel, directeur de l'Institut de Recherche en Géopolitique et Géoéconomie de l'ESCA.

et des plus matures du continent.

**Quelle doit être la philosophie du Maroc dans ses relations avec les pays de l'UA ?**

La semaine dernière a été marquée par deux événements géopolitiques de taille : le coup d'Etat manqué en Turquie et le retour du Maroc à l'Union Africaine. Ces deux événements, d'apparence sans lien, marquent une étape nouvelle dans la professionnalisation de la diplomatie marocaine. En étant parmi les premiers pays au monde à condamner sans ambiguïté la tentative avortée de prise du pouvoir par la force en Turquie, le Maroc gagne la bataille morale de défense des idéaux démocratiques. En revenant par la grande porte à l'Union Africaine, à la demande d'une majorité

de pays amis, il gagne la bataille politique d'influence de l'intérieur des institutions africaines.

Pour se positionner par rapport aux puissances ayant des appétits aigus sur le continent, le Maroc doit privilégier une approche différente basée sur la non-ingérence politique et le respect de la souveraineté des pays et la promotion des partenariats économiques et la coopération culturelle.

Le retour politique du Maroc à son espace naturel est un événement d'une grande importance, mais sa réussite dépendra de la manière dont notre diplomatie gèrera cette phase critique, où les adversaires sont en embuscade pour tenter de nous faire rentrer par la petite porte. En politique, les symboles ont leur importance. ■



A photograph of King Mohammed VI of Morocco, wearing a traditional yellow and white thobe with a red headband, waving his right hand. The background is a blurred green hedge.

## À L'OCCASION DU 17<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC ET L'ENSEMBLE DE SES COLLABORATEURS  
ONT L'ÉMINENT HONNEUR DE PRÉSENTER LEURS VOEUX LES PLUS DÉFÉRENTS,

À SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI,  
À SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HÉRITIER MOULAY EL HASSAN,  
À SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID,  
ET À TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.

NOUS SAISISSEONS CETTE HEUREUSE OCCASION POUR RENOUVELER À SA MAJESTÉ NOTRE ATTACHEMENT  
INDÉFECTIBLE AU TRÔNE ALAOUITE ET AFFIRMER NOTRE ENGAGEMENT À ACCOMPAGNER, SOUS LES HAUTES  
DIRECTIVES DE NOTRE SOUVERAIN, L'IMPORTANT PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
QUE CONNAÎT NOTRE ROYAUME.



**GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC**

UN ENGAGEMENT DURABLE



# Tout Sauf Benkirane

*Les islamistes, leur chef en tête, commencent à se résigner à l'idée de perdre au profit du PAM leur statut de première force politique du pays arraché dans la foulée du Printemps arabe...*

**saliha t oumi**

**A** un visiteur du soir, le ministre islamiste de l'Équipement et du Transport Abdelaziz Rabbah a fait cette confidence pour le moins déconcertante : «Non, ce n'est pas le PJD, selon les rumeurs, qui est donné vainqueur lors des prochaines législatives mais et bien le PAM». Est-ce à dire que les pontes du PJD se sont-ils résignés, avant même de livrer bataille, à la défaite de leur parti ? Celui-ci n'a de cesse, que ce soit via son chef ou par certaines de ses figures, de dénoncer publiquement ce qu'ils appellent la volonté de confiscation du pouvoir en faisant clairement allusion aux agissements du PAM.

Depuis qu'il a pris officiellement les rênes de ce parti, Ilias El Omay est sur tous les fronts, multipliant les initiatives plus ou moins XXXX, au grand déplaisir de son meilleur ennemi, Abdelilah Benkirane qui voit dans son activisme celui d'un homme déterminé à faire du PAM la première force politique à l'issue du prochain scrutin législatif et par conséquent le partilocomotive de l'exécutif qui en sera issu. Et c'est bien cette perspective qui fait enrager Benkirane dont la convoitise d'un second mandat peut ainsi être contrariée par le rouleau compresseur pamiste.

Accusé de financer son parti avec l'argent des stupéfiants et tantôt pris à partie sur l'origine de sa fortune personnelle, El Omay est le seul leader que Benkirane prend très au sérieux, conscient qu'il est de la « dangerosité politique » qu'il représente pour le PJD et son avenir au pouvoir. Quand Benkirane fait son



Benkirane aura-t-il un second mandat ?

one man show, qui tient plus du sketch politico-populiste qui plaît au petit peuple que du discours conventionnel d'un Premier ministre censé parler un langage plus relevé, le monologue glisse irrémédiablement sur le PAM et son chef qui en prennent chaque fois pour leur grade. Pas de place pour la bienséance politique, les termes sont crus, voire violents.

L'essentiel de son discours du 1er mai 2016, Benkirane ne l'a-t-il pas consacré à El Omay alors qu'il était attendu sur les conditions de la classe ouvrière ?

Pour le patron des islamistes, l'arrivée d'Ilyas El Omay à la tête du PAM n'est que l'expression d'un parti qui a tombé le masque. «Et là, vous nous ramenez votre bou3ou (monstre, ndlr) ? Ce bou3ou que vous

cachez comme si vous cachez un mal?», a déclaré un Benkirane très remonté, qui ajoute que «c'est lui qui vous conduira à votre perte inchallah ».

## diffamation

«Tu sais pourquoi ils te disaient de ne pas te présenter ? Parce que tu es sans intérêt et que tu n'es pas prêt à affronter les Marocains», a ironisé le chef du gouvernement. «Tu n'as pas le courage de venir t'expliquer au Parlement», «Tu t'es dégonflé comme une baudruche», ou encore «Tu annonces au peuple marocain la dictature, mais on ne te donnera pas cette opportunité», a poursuivi l'orateur sur un ton martial, concluant que si Ilyas El Omay est «un homme de missions certainement

suspicieuses», il n'a pas l'étoffe pour devenir «un zaïm politique».

Pour arriver à ses fins, le patron de la région Tanger-Tétouan ne lésine pas sur les moyens, insensible aux attaques répétées à la lisière de la diffamation du leader des islamistes. «El Omay est trop occupé par ses fonctions politiques pour répondre aux attaques de Benkirane et ses amis », indique un membre influent du PAM qui ajoute qu'il en faut plus pour déconcentrer son patron.

Ce dernier a visiblement un cahier des charges politiquement précis, bouter Benkirane hors de la primature et ses amis hors du pouvoir. Dans sa croisade anti-islamiste, l'ex-gauchiste ne rêve pas forcément d'un destin national. «Devenir Premier ministre ne l'inté-

resse pas», confie un proche parmi les proches. Alors, pourquoi se donne-t-il tant de mal s'il n'est pas mû par l'ambition de diriger le pays ? El Omay sait qu'il n'est fait pour la primature, c'est un homme de réseau et d'influence», explique un député de l'opposition qui dit bien le connaître.

Le patron du PAM joue-t-il en quelque sorte les lièvres politiques ? «Le profil du futur Premier doit être en phase avec les défis économiques et sociaux du pays, capable de porter les grands dossiers du pays et rassurer les investisseurs nationaux et étrangers», explique un homme d'affaires qui vient de prendre sa carte du PAM. Si Benkirane ne décroche pas un second mandat, qui va continuer à amuser les Marocains ? ■



A L'OCCASION DE LA FÊTE DU TRÔNE LE DIRECTEUR ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL  
DE L'OFFICE DES CHANGES ONT L'INSIGNE HONNEUR DE PRÉSENTER À

**SA MAJESTÉ  
LE ROI MOHAMMED VI**

LEURS VŒUX LES PLUS DÉFÉRENTS DE  
SANTÉ ET DE LONGUE VIE.



Ils saisissent cet heureux événement pour présenter leurs vœux également  
à **Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay EL HASSAN,**  
à **Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid** et aux membres de la  
glorieuse **Famille Royale.**



Missions consulaires à l'étranger

# Un coup de balai royal bienvenu

*On ne badine pas avec les intérêts des Marocains du monde. Nombre de consuls coupables de négligence l'ont appris à leurs dépens.*

**Jassim Ahdani**

**L**e Preuve de l'attention royale à l'égard des Marocains résidant à l'étranger, le dernier Discours du Trône prononcé par le souverain le 30 juillet 2015 qui avait donné le coup d'envoi d'un vaste chantier de renouvellement de l'appareil consulaire. Le but étant d'améliorer les services fournis aux quelque 4 millions de Marocains du monde.

Devant plusieurs millions de Marocains qui écoutaient son discours retransmis à la télévision, le Roi a tenu à faire part des doléances recueillies auprès de certains membres de la communauté. Ils dénoncent le traitement parfois insolent qui leur est réservé par certains consulats, doublé de la médiocrité des prestations qu'ils leur fournissent. Ce manquement aux obligations touche aussi bien la qualité et les services que le non-respect des délais, le tout aggravé par plusieurs entraves administratives.

Une situation vécue comme un drame par les MRE qui sont encore plus exaspérés lorsqu'ils font des comparaisons entre, d'une part, le niveau des prestations fournies par l'administration des pays d'accueil et, d'autre part, le traitement dont ils sont l'objet à l'intérieur des missions consulaires nationales. «S'ils n'arrivent pas à régler leurs affaires, au moins devraient-ils être bien accueillis et traités avec courtoisie et respect», a expliqué le souverain qui cloue au pilori nombre de diplomates: « Certains consuls et non tous Dieu merci, au lieu de remplir leur mission comme il se doit, se préoccupent plutôt de leurs affaires personnelles ou de politique ». Le message royal est clair et sans équivoque : il y a urgence à s'emparer avec toute la fermeté requise du dossier revendicatif des MRE pour mettre fin à l'ambiance du laisser aller et autres négligences que connaissent certains consulats. Tâche à laquelle s'est attelée aussitôt le ministère des Affaires étrangères et de la coopération, premier concerné par ce dossier.

Il s'agissait dans un premier lieu de relever de ses fonctions tout responsable ayant été reconnu cou-



Mohammed VI au consulat d'Orly le 23 février 2016.

pable de négligence, de mépris pour les intérêts des MRE, ou de mauvais traitement à leur égard. Puis de veiller dans une seconde phase à choisir les consuls parmi ceux qui remplissent les critères nécessaires en termes de compétence, d'esprit de responsabilité dans l'accomplissement de leur travail. Parallèlement à cette action, il a été décidé entre autres mesures de procéder au réaménagement des locaux consulaires et à la simplification et modernisation des procédures administratives et finalement.

## Accueil

Dans la foulée de cette action d'assainissement de mise à niveau consulaire, 31 chefs de postes ont été renouvelés avec notamment la nomination de 26 nouveaux consuls. Un précédent. Rien qu'en France où avec 1,5 millions de ses ressortissants le Maroc représente la deuxième communauté du pays derrière l'Algérie, 6 consuls généraux sur 16 ont été révoqués. Notamment ceux de grandes villes comme Marseille, Toulouse ou Lille. Gage de droiture dans la fonction qui leur est confiée, les consuls ont signé une charte de valeurs certifiant l'éthique et l'intégrité de leur mission et se

sont engagés à améliorer les conditions d'accueil des Marocains où qu'ils se trouvent. Pour s'enquérir des conditions d'accueil et de la qualité des prestations réservées aux ressortissants marocains, le souverain s'est rendu en février dernier au consulat du Maroc à Orly en région parisienne. Cette visite se veut un message clair aux responsables des missions consulaires à l'étranger: améliorer l'accueil des MRE en leur fournissant un service de qualité avec la diligence et l'efficacité requises. ■

**ONHYM**

المكتب الوطني للهيدروكربونات والمعادن  
OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES



## A L'OCCASION DE LA FÊTE DU TRÔNE

LE DIRECTEUR GENERAL ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL  
DE L'OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES  
-ONHYM-

Ont l'insigne honneur de présenter leurs vœux les plus respectueux et les plus dévoués au **Guide suprême de la nation**

**sa MAJeste le roi MoHAMMED VI**

Que dieu le Glorifie

Et saisissent cette heureuse occasion pour renouveler l'expression de leur indéfectible attachement au **Glorieux trône Alaouite** et leur mobilisation derrière leur **Auguste souverain** pour la construction et le développement économique et social du Royaume.

**Puisse dieu** accorder longue vie à **sa Majesté le roi** et Le combler en les Personnes de **son Altesse royale le Prince Héritier Moulay Al Hassan**, de **son Altesse royale le Prince Moulay rachid** et de tous les membres de la **Famille royale**.



Le transport maritime en crise

# La nécessaire remise à flots

*Grâce à une politique volontariste et ambitieuse, l'offre portuaire nationale est devenue attractive grâce notamment à Tanger-Med. Mais le très stratégique transport maritime, abandonné à ses difficultés multiples, n'a pas paradoxalement bénéficié de la même attention...*

**Abdellah Chankou**

**L**a cession bâclée de Comanav au français CMA-CGM en 2007 suivie deux ans plus tard de la liquidation de Marphocéan, puis de la faillite de Comarit et des difficultés d'IMTC ont sonné le glas du transport maritime national. Résultat : Le Royaume, passé de 66 navires battant pavillon marocain dans les années 80 à pratiquement zéro aujourd'hui, fait partie des rares pays du pourtour méditerranéen à ne pas disposer de son propre armement. Avec tout ce que cette déroute maritime a provoqué au passage comme destruction de la valeur et de l'emploi dans un secteur patiemment construit par des armateurs de la première heure qui méritent un hommage national appuyé pour avoir, sans même une protection du pavillon national, cru jusqu'au bout dans l'aventure avant que celle-ci ne tourne au naufrage.

Situation paradoxale pour un pays qui dispose de deux belles façades maritimes s'étirant sur plus de 3.000 kilomètres. Lorsque l'on sait que 95% des échanges commerciaux du Royaume se font via le maritime, l'on a du mal à comprendre pourquoi les responsables ont laissé mourir ce secteur stratégique sans réagir. Or, toutes les activités qui s'exercent en amont et en aval y compris le portuaire sont considérées comme des auxiliaires du commerce extérieur en général et du secteur maritime en particulier. Du coup, plusieurs questions se posent d'elles-mêmes : Le Maroc a-t-il tourné le dos au principal pour l'accessoire et pour quelle raison ? Sachant que le portuaire est au service du maritime, les gouvernants



La nouvelle compagnie Morocco Link permet au Maroc de revenir sur le Déroit.

confondent-ils les deux secteurs ? Comment se fait-il qu'un pays qui a réussi à construire un port d'envergure internationale qu'est Tanger Med, parvenu de se classer 21ème à l'échelle mondiale en matière de connectivité maritime, ne s'est-il pas mobilisé pour reconstruire son pavillon national à l'agonie ?

Eu égard à la nouvelle stratégie portuaire nationale à l'horizon 2030 qui prévoit l'extension de certains ports comme ceux de Casablanca, Jorf Lasfar, Agadir et Dakhla et la création de nouvelles plateformes portuaires susceptibles de renforcer l'attractivité portuaire nationale telles que Nador West Med, le nouveau port de Safi, le port Kénitra Atlantique, il est difficile de ne pas se demander comment le pays qui a été capable de lancer autant de chantiers ambitieux n'a-t-il pas pensé se donner les moyens de maîtriser au moins 50% du transport de ses marchandises ? Autant

de questions qui taraudent depuis plusieurs années les professionnels du secteur qui n'arrivent pas à saisir la finalité-si tant qu'il y a une d'une telle passivité.

Faute de bateaux en nombre suffisants, même le cabotage (liaison entre deux ports marocains) s'en trouve réduit à sa plus simple expression. En d'autres termes, il n'y a pas assez de tonnage pour faire face à l'importance au volume.

## déroute

La déroute du pavillon national a évidemment des implications considérables sur le port Tanger-Med. Alors qu'il est conçu comme un hub, il ne peut pas, faute de cabotage, jouer son rôle de dispatcheur des marchandises sur les autres ports du pays. Cette situation représente un frein sérieux au développement de cette plateforme portuaire d'envergure. Le trafic lié au cabotage étant

protégé donc pouvant facilement prospérer, les professionnels ne comprennent pas, là aussi, pourquoi les autorités compétentes ont manqué d'initiative pour redresser la barre, surtout que les liaisons du transport terrestre par camion ou par voie ferrée entre Tanger et les autres villes du pays manquent de fiabilité et de compétitivité.

Le plus gros des produits agricoles marocains exportés vers l'Europe étant acheminés par voie terrestre grâce au TIR jusqu'à Tanger pour transiter ensuite par le port d'Algeiras, il y a fort à craindre pour leur convoyage. Car si d'aventure, la croisade espagnole contre la tomate marocaine devait encore reprendre, comme cela est arrivé par le passé, le Maroc se retrouvera cette fois-ci complètement désarmé faute de navires à réquisitionner pour contourner le blocus espagnol via les ports français. Ce serait alors une catastrophe pour

les exportateurs nationaux qui se retrouveraient avec leur marchandise périssable sur les bras.

Cette stratégie de contournement avait fonctionné en 2000 lorsque les principales fédérations de producteurs et d'exportateurs de produits horticoles espagnoles, regroupées au sein du Comité de Coordination des Organisations d'Agriculteurs et d'éleveurs (COAG), avaient décrété l'extension du blocus des produits agricoles marocains à toute l'Espagne. A cette époque-là, plusieurs navires marocains appartenant à Comanav, Comarit et IMTC ont été mobilisés pour convoyer la marchandise en passant par les ports français de Sète et Marseille. Aujourd'hui, cette possibilité de déroutage du trafic n'existe plus. Sans flotte nationale digne de ce nom, le Royaume ne saurait non plus, dans le droit de fil de la vision africaine ambitieuse de S.M le Roi Mohammed VI et sa volonté farouche



de développer le partenariat sud-sud, être en mesure de renforcer ses échanges commerciaux avec les pays du continent. Le même handicap maritime frappe la relation économique du Maroc avec ses pays partenaires du monde arabe dont, faut-il encore le rappeler, il est lié pour certains d'entre eux par des accords de libre-échanges... Il serait utopique dans ce sens de compter sur les armateurs étrangers pour mettre en place des dessertes compétitives.

Dans ce contexte sombre, une lueur d'espoir vient de jaillir : l'arrivée en début de cette saison estivale sur le créneau du transport passagers dans le Déroit de la nouvelle compagnie baptisée Africa Morocco Link, fruit d'un partenariat entre le groupe BMCE et l'armateur grec Attica. Si ce projet bienvenue est de nature à rééquilibrer quelque peu le trafic entre le Maroc et l'Espagne, il ne peut être considéré que comme un premier pas vers l'encouragement d'autres investissements dans la perspective que le Maroc contrôle au moins 50% de son commerce extérieur. En attendant, le maritime marocain est plombé par une série d'handicaps : Réglementation sociale contraignante, pression syndicale

forte, accès difficile au financement, charge fiscale importante et management obsolète sont autant de facteurs qui en se conjuguant ont provoqué le naufrage du pavillon national en grevant considérablement sa compétitivité. Et puis, il y a la mutation du paysage maritime mondial avec l'émergence de méga-navires qui a permis la massification de flux et des volumes, à la faveur de la globalisation des échanges. Contrairement à nombre de pays qui ont créé des pavillons bis pour ne pas disparaître de la carte maritime mondiale, le Maroc n'a pas su anticiper ces changements pour réajuster sa politique maritime en fonction des nouveaux enjeux du secteur.

## Passivité

«Concurrencer ces géants de la mer relevant de l'utopie, le royaume aurait pu se redéployer de manière proactive en trouvant des segments de niche pour assurer la survie de son pavillon », explique Aziz Mantrach, président de l'association professionnelle des agents maritimes, consignataires des navires et courtiers d'affrètement du Maroc (Apram) et vice-président de la Fonasba, fédération mondiale basée



IMTC, l'un des fleurons du pavillon national aujourd'hui disparu.

à Londres, regroupant 60 associations nationales des agents maritimes et des courtiers d'affrètement à travers le monde. Mais là aussi, les responsables ont fait preuve d'une passivité surprenante, préférant se laisser tailler des croupières par une concurrence devenue des plus féroces sur les autoroutes de la mer. Un laxisme aggravé par les difficultés d'accès au financement bancaire pour les armateurs et l'absence de

mesures incitatives à même d'encourager de nouveaux investissements porteurs de croissance en terme de trafic et de dessertes. La libéralisation du secteur maritime, pour bénéfique qu'elle ait été pour le commerce extérieur, reste, telle qu'elle a été mise en oeuvre, c'est-à-dire sans préparation préalable de mesures d'accompagnement pour la sauvegarde du pavillon national, a accentué la crise qui mine ce dernier.

Même si elle a favorisé des taux de fret compétitifs bénéfiques pour le commerce extérieur marocain, cette libéralisation bâclée a fait que les opérateurs marocains ont perdu la maîtrise des coûts du fret étant donné que tous les affrètements opérés à l'extérieur passent désormais par des courtiers étrangers. Mais la parade existe pour pallier ce problème (voir encadré).

Le transport maritime natio-

## Courtier d'affrètement, un métier à développer

Seule parade pour contourner cette perte de maîtrise des coûts du fret par les opérateurs marocains, le recours aux courtiers d'affrètement. Dans ce sens, il faut que les pouvoirs publics, à l'instar de l'Egypte, accordent des avantages aux opérateurs qui passent par ces derniers pour leurs transactions tout en achetant en FOB (free on board) et vendent en coût&fret. Consciente de l'importance du métier du courtage d'affrètement, l'Association professionnelle des agents maritimes, consignataires de navires et courtiers d'affrètement du Maroc (APRAM), présidée par Aziz Mantrach, a pris les devants en initiant une formation dans ce domaine. La première promotion compte 30 lauréats qui ont reçu leurs attestations de formation le 13 mai 2016 à Casablanca lors d'un séminaire dirigé par le président de la Fonasba. Ce cycle rentre dans le cadre d'un programme ambitieux de mise à niveau, de certification qualité, mise à niveau des entreprises membres de l'Apram, certification standard qualité Fonasba conçue spécialement pour la profession d'agent maritime et courtier d'affrètement et pour laquelle l'Apram a été le 28ème membre accrédité pour délivrer ces certifications. Ce programme de formation vise à faire émerger une pépinière de courtiers d'affrètement, à la fois importante pour la création d'emplois au Maroc et pour l'économie des devises transférées à l'étranger. Un séminaire aura bientôt lieu pour sensibiliser au rôle prépondérant du courtier dans la chaîne maritime en ce sens qu'il assiste ses clients (affréteurs ou armateurs). En somme, le Maroc gagnerait à ressusciter et valoriser cet intermédiaire précieux entre l'offre et la demande dans le cadre d'une réforme globale du transport maritime et de la marine marchande. ■



Aziz Mantrach président de l'Apram avec le président de la Fonasba lors de la cérémonie de remise des certificats de formation pour les courtiers d'affrètement



nal étant sinistré, l'institut supérieur des études maritimes (ISEM) est condamné à former des bataillons de sans-emplois qui viennent grossir chaque année les rangs des diplômés-chômeurs. On aurait pu atténuer le poids du chômage dans le secteur par la création d'une agence de placement des marins sur des pavillons étrangers au lieu de languir dans l'oisiveté. Heureusement que les responsables, histoire d'offrir d'autres perspectives professionnelles aux étudiants, ont pensé ces dernières années diversifier l'offre de formation en s'ouvrant sur des filières connexes comme l'ingénierie navale ou les sciences nautiques. Les Philippines, acteur maritime mondial majeur, l'a bien compris, puisque son armée de marins déployée dans les océans représente pour le pays sa première source de devises.

La crise sans précédent de l'armement national a évidemment un coût très lourd pour les finances publiques: 22 milliards de DH pour le fret et quelque 4 milliards de DH pour le transport passagers. Soit un manque à gagner total en devises de 26 milliards de DH qui profite au pavillon étranger qui assure à plus de 90% le commerce extérieur national.

Dans un pays aux finances exsangues qui a besoin de devises pour assurer son développement, un saignement aussi colossal doit en principe interpeller les gouvernants et les pousser à prendre le problème maritime à bras-le-corps. Ce n'est pas avec des études qui restent

dans les tiroirs, à l'image de celles confiées la plupart du temps à des cabinets étrangers qui puisent leurs données auprès des profes-

sionnels du secteur, que le transport maritime national retrouvera des couleurs. Le ministère de tutelle ayant montré suffisamment son

incapacité à relancer ce secteur stratégique sur de nouvelles bases, seul le génie qui a conçu le port Tanger Med peut dans une démarche vo-

lontariste et experte redonner au maritime son prestige d'antan. ■

## Avec des Gestes Simples...



### Je change mes lampes à incandescence

Une lampe classique consomme 5 fois plus qu'une lampe à basse consommation

Je remplis des bacs pour faire la vaisselle au lieu de laisser couler l'eau du robinet



### J'économise l'eau quand je fais la vaisselle



### J'éteins tous mes appareils électroniques

Les appareils électroniques continuent à consommer même en mode veille !



### Je profite pleinement de mon climatiseur

Je ferme les portes et les fenêtres de l'espace où le climatiseur est en marche



### Je répare mes fuites d'eau

Une fuite goutte à goutte équivaut à 4 litres d'eau gaspillé par heure soit 35 000 litres par an



### Je choisis la meilleure place pour mes appareils à froid

Les appareils à froid près d'une source chaude favorise la surconsommation de l'énergie



### Je ferme le robinet pendant le rasage

J'utilise un verre pendant le rasage et j'économise quelques litres d'eau



### Je prends une douche au lieu d'un bain

Une douche consomme 20 litres d'eau alors qu'un bain avoisine les 200 litres d'eau



## ...Je Maîtrise ma consommation d'Eau et d'Electricité

المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب

Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable



# L'école de demain n'est pas pour demain

*Il serait judicieux de régionaliser l'enseignement au lieu de continuer à le (mal) gérer depuis Rabat, dans le cadre d'académies rénovées dotées de véritables conseils d'administration chapeautés par des hauts cadres qui ont fait leurs preuves dans le domaine de l'entreprise.*

**Ahmed Zoubair**

Un école publique performante, débarrassée de ses mille et un maux, n'est pas pour demain. De promesses de réformes en effets d'annonce, on continue à tâtonner merveilleusement bien. Entre ceux qui recommandent l'adoption de la darija (le dialect national) comme solution à la médiocrité scolaire et ceux qui prônent l'introduction de l'anglais dès le primaire, les responsables donnent l'impression de ne savoir plus sur quel pied danser.

Il faut dire que la crise de l'enseignement au Maroc n'a pas commencé avec le gouvernement Benkirane ni avec celui d'avant ; celle-ci a démarré il y a environ trois décennies avec la mise en place d'une arabisation mal pensée sans contenu ni outils pédagogiques. La suite est connue, une génération de cobayes mal formés, ne maîtrisant ni l'arabe ni le français, sacrifiée sur l'autel de l'on ne sait quelle idéologie, vient chaque année grossir les rangs des chômeurs... La déformation continue sans que les responsables agissent pour stopper la dérive de l'inadéquation entre l'apprentissage et les besoins du marché de l'emploi. Cette situation est d'autant plus scandaleuse qu'il y avait une école publique adéquate, qui fonctionnait bien mais que des politiques hasardeuses, initiées par l'Istiqlal, ont cassée. Les fossoyeurs de l'école publique doivent rendre des comptes.

De ratages en laxisme, d'improvisation en démission, il était devenu comme allant



L'école publique, un système à la dérive.

de soi, voire une fatalité que l'enseignement public sombre dans la médiocrité alors qu'il est supposé être performant. Résultat : les parents ont perdu petit à petit confiance dans le système public sur les décombres duquel a vite prospéré au-delà de toute espérance un secteur privé marocain et étranger réputé de qualité mais de plus en plus onéreux et mercantile.

Il faut dire que la demande dépasse l'offre surtout qu'un nombre croissant de couples, pas nécessairement riches, préfèrent se saigner aux quatre veines plutôt que de mettre leur progéniture dans les centres d'une éducation nationale dont le niveau solaire a baissé de manière inquiétante pour diverses

raisons liées notamment à la relation entre l'élève et l'enseignant... L'état de l'école publique est d'autant plus scandaleux que le ministère de l'éducation nationale engloutit près des 2/3 du budget de la nation. Plusieurs dizaines de milliards de DH chaque année pour un résultat presque nul.

## égalité

Cette réalité très peu reluisante, qui fait mal au cœur, se trouve résumée dans les derniers résultats du bac qui n'ont jamais été aussi catastrophiques.

L'enseignement public tel qu'il dysfonctionne dans notre pays ne garantit pas l'égalité des chances en ce sens que le destin des enfants

marocains se retrouve déterminé à la naissance selon qu'ils sont issus d'une classe aisée ou d'un milieu défavorisé. Ce qui est inacceptable.

L'enseignement ne devant pas obéir à des considérations politiques ni à la surenchère syndicalo-partisane qui ont fait beaucoup de dégâts dans ce pays, il est temps de confier ce département à un ministre technocrate jeune et dynamique, capable de redresser un système éducatif à la dérive dans le cadre d'une vision claire à long terme.

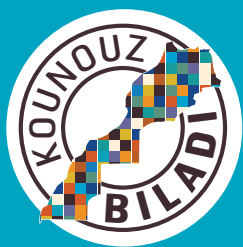
A cet effet, il serait peut-être judicieux de régionaliser l'enseignement au lieu de continuer à le (mal) gérer depuis Rabat, dans le cadre d'académies rénovées dotées de véritables conseils

d'administration chapeautés par des hauts cadres qui ont fait leurs preuves dans le domaine de l'entreprise.

Il s'agit d'aller au-delà du programme d'urgence que le gouvernement Benkirane a jugé bon de mettre de côté pour réinventer l'école de demain, une école en phase avec son temps où tous les Marocains quelle que soit leur origine sociale peuvent recevoir un enseignement digne de ce nom.

Or, la majorité des problèmes du Maroc proviennent des dysfonctionnements que connaît l'éducation dans son acception la plus large. Et c'est ce qui nous joue bien des tours, plombant le décollage du pays et compromettant son avenir. ■





# Cet été à Saidia

Faites une pause en famille

Kounouz Biladi, c'est les vacances pour tous



Rejoignez-nous sur : [www.kounouzbiladi.com](http://www.kounouzbiladi.com)





Code de la mutualité

# Qui veut faire une OPA sur la santé ?

*La Chambre des conseillers avait profité de l'été 2015 pour adopter dans la précipitation le projet de loi n° 109.12 portant Code de la mutualité. Une réforme fortement décriée non seulement par les professionnels de la santé, mais aussi par les mutuelles.*

**Amine el Haddadi**

La réforme du secteur mutualiste a été annoncée depuis 2007, mais elle n'a finalement pris forme que ces deux dernières années. Incarnée par le projet de loi 109.12, qui en constitue la principale amorce, cette réforme divise les professionnels du secteur. Ce texte apporte globalement de grands changements par rapport à l'ancienne législation. Dans la version approuvée par les conseillers, le projet retient la suppression de l'exonération fiscale pour les mutuelles reconnues d'utilité publique, de même que l'exigence d'un effectif minimum préalable de 5.000 adhérents. Toutefois, certains points de la réforme et non des moindres cristallisent la contestation des responsables des mutuelles.

Tout en reconnaissant que le cadre régissant le code de la mutualité est devenu caduc (Dahir de 1963) et en se félicitant des points positifs apportés par le nouveau texte en termes de mode de gouvernance, gestion financière, comptabilité, contrôle et dispositif de sanctions, le collectif de coordination de la mutualité déplore ce qui ressemble, par certains aspects, à un code pénal bis bourré de contradictions.

Avec un mode de fonctionnement à mi-chemin entre la gestion de la société anonyme à forme duale et la société en nom collectif, le système envisagé pour les mutuelles est tout simplement inadapté, ces dernières n'étant pas des entreprises commerciales mais bel et bien des organismes de prévoyance sociale à but non lucratif. A cette anomalie s'ajoute une autre encore

plus surprenante: A l'inverse du directeur de la mutuelle investi par le nouveau projet de réforme de pouvoirs étendus lui permettant d'agir au nom de l'organisme en toute circonstance sans possibilité de répondre de ses actes, les membres du conseil d'administration, eux, sont passibles de lourdes sanctions à la fois pénales et pécuniaires jugées surdimensionnées et antinomiques avec le cadre naturel leur action qu'est la solidarité et le bénévolat ! Le nouveau texte contient d'autres incohérences comme la suppression de la relation de simple tutelle existant entre le gouvernement et la société mutualiste au profit d'un contrôle permanent sur pièces et sur place assorti d'un pouvoir de sanction. Ce qui confère à la fois à l'autorité gouvernementale un pouvoir disciplinaire et un pouvoir réglementaire.

Soumis au regard critique du Conseil économique social et environnemental (CESE), celui-ci a rendu un avis recommandant d'intégrer «la révision de la composition et les attributions du Conseil supérieur de la mutualité, en vue de le transformer en une Haute autorité de régulation». Le Conseil a également mis en garde contre l'interdiction «de créer et de gérer des établissements à caractère sanitaire, ce qui constituera une régression par rapport aux réalisations de la mutualité et une orientation à contre-courant au niveau de la couverture des déficits en matière d'offre de soins». Pourtant, les pharmaciens décrient la possibilité offerte aux mutuelles de disposer de leurs propres officines, surtout dans un secteur où plus de 65% des pharmacies sont en cessation de paiement. Ils dénoncent «une



Le nouveau code de la mutualité ne fait pas l'unanimité.

destruction de la profession». Les pharmaciens, médecins et cliniciens du privé mettent également en avant l'incompatibilité de cette mesure au regard de l'article 44 de la loi 65-00 interdisant aux gestionnaires de l'AMO d'être aussi prestataires de soins.

## Plaidoyer

Les professionnels de la santé ne sont pas les seuls à rouspéter, les mutuelles aussi. Hamid Kejji, président du Conseil administratif de la Mutuelle générale des postes et télécommunications, a déclaré dans ce sens : «Nous et les autres organismes n'avons cessé de dénoncer ce projet depuis sa présentation en 2008, car il comporte des régressions par rapport au dahir de 1963. Et nous

avons tous fait des efforts pour mettre à nu ses dysfonctionnements tout en présentant des propositions et des amendements». Plusieurs mutuelles estiment que si le projet est adopté sans avoir été épuré de ses multiples lacunes et incohérences, il nuira gravement aux intérêts des adhérents.

Dans son plaidoyer, la coordination des mutuelles met en avant la volonté des mutuelles de se conformer à la Constitution de 2011 et à son article 31 qui consacre l'égalité d'accès aux soins de santé, à la protection sociale, à la couverture médicale et à la solidarité mutualiste. Aussi, les mutuelles défendent-elles leur droit légitime à créer et gérer des centres de soins qui ne peut être que bénéfique dans un pays qui souffre

d'un déficit non négligeable en matière des prestations sanitaires. «Ces structures sont entièrement construites à partir des cotisations de nos adhérents.

Ceux-ci ont donc toute latitude de choisir entre les services sanitaires offerts par nos soins et les prestations proposées par le secteur privé », explique pour sa part Miloud Maasid, président de la mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) et membre de la coordination. Alors que cachent les manoeuvres anti-mutuelles? Ces dernières cachent-elles une volonté à peine voilée des nouveaux lobbys de faire une OPA sur le secteur des soins au Maroc ? Après la privatisation de l'enseignement, la marchandisation de la santé ? ■



# **À l'occasion du 17<sup>ème</sup> anniversaire de la Fête du Trône**

Le Directeur Général du groupe Barid Al-Maghrib  
et l'ensemble de la famille postière ont l'insigne honneur de présenter leurs  
vœux les plus déferents à

**NOTRE AUGUSTE SOUVERAIN,**



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI  
QUE DIEU L'ASSISTE,**

et renouvellent leur indéfectible attachement au Glorieux Trône Alaouite.  
Puisse Dieu accorder longue vie à Sa Majesté le Roi et le combler en la  
personne de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan,  
de Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid  
ainsi que de tous les membres de l'Illustre Famille Royale.





Le secteur de la mutualité nationale

# Une expertise reconnue

*Avec plus d'un siècle d'existence, les mutuelles marocaines ont su développer au fil du temps un savoir-faire qui séduit bien des pays.*

**salih toumi**

**A** l'époque du Protectorat, quatre mutuelles ont vu le jour. Il s'agit des mutuelles de Police en 1919, des Douanes et Impôts Indirects (MDII) en 1928, des Œuvres de Mutualité des Fonctionnaires et Agents au Maroc (OMFAM) en 1929 et de la Mutuelle Générale des Postes et Télécommunications (MGPT) en 1946. Après l'Indépendance, le mouvement mutualiste s'est renforcé par l'avènement d'autres mutuelles dans le secteur public. Le tissu mutualiste est régi par le Dahir 1-57-187 du 12 novembre 1963 qui régit également la CNOPS, du moins en ce qui concerne les dispositions non conflictuelles avec la loi 65-00 relative à l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO). Reconnue à l'échelle mondiale, l'expertise marocaine dans le domaine de la mutualité n'est plus à démontrer.

## Valeurs

En octobre 2015, lors du 1er Forum international de l'économie sociale à Montréal, l'expérience marocaine dans le domaine de la mutualité a été déclinée devant plus de 1.300 participants venus de 67 pays. Au cours de cette manifestation internationale, Abdelmoula Abdelmoumni, président de la MGPAF et président de l'Union africaine de la mutualité (UAM) a exposé le système de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et la couverture sociale au Maroc. «Conformément aux Hautes orientations de SM le Roi Mohammed VI, le secteur de la santé est désormais un des secteurs

prioritaires de l'économie sociale et solidaire au vu de sa contribution potentielle en termes de développement humain et économique», a-t-il affirmé. Les mutuelles marocaines ont su accumuler une expertise prisée aussi bien par des pays d'Afrique que d'Amérique latine. Le dynamisme et l'adaptation des mutuelles marocaines ont permis d'assurer aux Marocains une offre santé non négligeable dans un contexte où le financement de la santé était supporté principalement par les ménages (53%), de mettre en application le principe de solidarité en adoptant une couverture médicale de base et de signer plusieurs conventions avec les prestataires de soins et de développer un réseau d'œuvres sociales qui offrent des prestations médicales. Le secteur mutualiste a atteint ces objectifs sans jamais perdre de vue les valeurs qui fondent la mutualité : démocratie, libre choix, solidarité, égalité et bénévolat. Un choix qui se révèle payant puisque les réalisations dépassent toutes mes espérances.

## Partenariat

En effet, plusieurs progrès ont été réalisés que ce soit en matière de régionalisation, de réduction des délais de traitement et de remboursement des dossiers ou des services en ligne dont certains ont été primés, d'amélioration de l'accueil ou d'adoption d'un système d'information propre et du plan comptable mutualiste en 2007. Outre la densité des liens de partenariat et de jumelage tissés par le secteur mutualiste national à l'étranger (France, Belgique,



Plusieurs pays africains souhaitent bénéficier de l'expérience de la mutualité marocaine.

Afrique et Amérique latine par exemple), ce dernier essaie aussi d'encourager la prévention comme c'est le cas pour le cancer avec la Fondation Lalla Salma de Lutte contre le Cancer. En 2001, le Roi Mohammed VI a affiché sa ferme volonté d'assainir le secteur mutualiste en mettant la législation marocaine au diapason des lois européennes en vertu du « Statut avancé ».

La loi 65-00 est venu concrétiser cette volonté en instaurant une nouvelle gouvernance basée sur la séparation des instances élues ou nommées du management opérationnel, la reddition des comptes et le respect des règles prudentielles. Aujourd'hui, malgré quelques différends d'interprétation apparus récemment entre la CNOPS et la MGPAF,

force est de reconnaître que les mutuelles travaillent en étroite coordination, utilisent le même référentiel des procédures et les mêmes références en matière d'immatriculation, de médicaments et de traitement des réclamations.

## Modèle

Acteur dynamique à l'échelle continentale et internationale, le Maroc «dispose des compétences requises lui permettant d'être un acteur agissant dans l'amélioration du secteur mutualiste à l'échelle africaine», a affirmé Gérard Boned, responsable du centre de formation de la mutuelle MGEN- France. A cet égard, plusieurs pays ont exprimé leur souhait de bénéficier

de l'expertise marocaine comme la Mauritanie en ce qui concerne l'agriculture, la Côte d'Ivoire ou encore la Tunisie. Pour ne prendre que l'exemple de la MAMDA, cette mutuelle à vocation agricole a décidé au début de mai 2016 d'exporter son savoir-faire en Palestine et a été sollicitée par la Mauritanie et la Tunisie. En général, le modèle mutualiste marocain est donné en exemple lors de plusieurs rendez-vous mondiaux. Capitalisant sur ses acquis, le secteur mutualiste gagnerait à être doté d'un nouveau code qui préserve ses acquis historiques en terme d'expérience et d'expertise, loin de toute surenchère politico-syndicale ou considérations corporatistes étiquées. ■



# Abdelaziz Alaoui : «Les mutuelles ont un grand rôle à jouer»

*Dans cet entretien, le directeur général de la Caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine (CMIM) Abdelaziz Alaoui revient sur le projet de réforme controversé du code de la mutualité.*

**Propos recueillis par  
Amine el Haddadi**

**Le est-ce que vous ne pensez pas que le code de la mutualité actuellement à l'étude va affaiblir les mutuelles et les déposséder de certaines de leurs prérogatives ?**

Ce projet de loi est né dans des circonstances particulières notamment suite au scandale des détournements de fonds et des malversations à la Mutuelle générale du personnel des administrations publiques (MGPAP). Le processus d'élaboration de ce texte ne s'est pas fait en concertation avec les différents partenaires sociaux et organismes mutualistes. Là réside tout le problème.

Le premier projet de loi soumis à la Chambre des conseillers était inadapté au statut des mutuelles. Grâce à l'intervention du conseil économique, social et environnemental (CESE) qui, lui, a consulté et écouté toutes les parties prenantes, plusieurs modifications ont été apportées au premier texte. Toutefois, les recommandations du CESE n'ont pas été hélas toutes prises en considération. Le texte actuel comporte toujours des points inspirés de la réglementation régissant les sociétés anonymes, faisant abstraction des règles de la gestion démocratique qui est l'un des principes fondamentaux et universels de la mutualité. S'il apporte des éléments positifs en termes de transparence et qualité de gouvernance, d'autres dispositions sont fortement critiquées comme la qualité des services, l'absence d'une vision claire du rôle du secteur et l'instauration de procédures administratives contraignantes et de critères

de constitution dissuasifs.

**Confiner les mutuelles juste à des tâches bureaucratiques avec une épée de damoclès sur la tête n'est-il pas dangereux vu leur rôle important dans la facilitation de l'accès aux soins ?**

Le secteur mutualiste est un acteur clé dans le dispositif national de financement et d'accès aux soins. En l'absence d'un système national unifié de couverture médicale, les mutuelles se sont affirmées très tôt comme le premier pourvoyeur d'assurance et comme un pionnier en matière de fourniture de soins. Je tiens à signaler que les premières cliniques privées au Maroc (depuis 1919) ont été ouvertes par les mutuelles. Le CESE, en donnant son avis sur ce dossier, a estimé qu'il fallait réintégrer l'activité médicale dans le champ opérationnel des mutuelles, sans discrimination et dans les mêmes conditions et avec les mêmes règles régissant la profession médicale.

Le Conseil consultatif a aussi recommandé de revoir les dispositions de la loi 84-12 relative aux dispositifs médicaux et de la loi 34-09 relative au système de santé et à l'offre de soins, pour permettre justement aux mutuelles avec leur statut juridique spécifique de pratiquer les activités à caractère sanitaire.

**Que répondez-vous à ceux qui contestent aux mutuelles le droit de continuer à gérer leurs propres centres de soins ?**

Les contestations de certaines parties (médecins, cliniciens, pharmaciens...) concernant le droit des mutuelles à créer et gérer leurs propres unités de soins et

de pharmacies sont franchement incompréhensibles.

Militer pour un enrichissement de l'offre de soins tant au plan qualitatif que quantitatif pour répondre efficacement aux besoins des malades aurait été une démarche judicieuse. Mais chercher bruyamment pour l'on ne sait quelle motivation à exclure du système de santé les mutuelles, qui ont montré l'importance de leur rôle socio-sanitaire, cache un certain sectarisme qui ne dit pas son nom.

Et puis, le dahir de 63, dans son article 38, autorise clairement les mutuelles à créer leurs unités de soins. Et même si la loi 65-00 interdit à un organisme gestionnaire d'un régime d'assurance maladie obligatoire de base de cumuler la gestion de l'assurance maladie avec la prestation de soins, les mutuelles du secteur public, sur proposition des ministères de tutelle, ont le droit de créer des filiales indépendantes de la mutuelle assurance-santé pour la gestion des œuvres sociales. Elles sont donc de ce point de vue-là en conformité totale avec la loi.

**etes-vous satisfait du processus de modernisation des méthodes de travail de la CMiM ?**

Le mois décembre de l'année 2015 a été marqué par le déploiement du nouveau Système d'Information Activ'Premium baptisé «INES» : Une Informatique Nouvelle pour l'Efficacité de nos Services. Grâce à la solution INES, la CMIM offre aujourd'hui à ses adhérents et à ses partenaires une meilleure réactivité dans la réponse aux demandes des adhérents et partenaires ; une meilleure proximité grâce à un accès plus facile aux pres-



Abdelaziz Alaoui, directeur général de la CMIM.

tations ; une meilleure efficacité opérationnelle pour diminuer les coûts de gestion et la fluidification des échanges avec les adhérents, les prestataires de soins, les caisses et l'ANAM. Cette refonte technique permet in fine un meilleur pilotage du risque grâce à une analyse fine des consommations de soins et de médicaments et des besoins de nos adhérents qui permet d'adapter les prestations et les produits. Au niveau de l'organisation, trois orientations stratégiques majeures ont été définies et ont guidé les travaux de refonte de l'organisation et des processus de la CMIM. Il s'agit de l'optimisation des processus, l'organisation orientée Adhérents et le renforcement du capital humain.

**Pour la Cnim, la santé des salariés au travail est une préoccupation majeure. Pensez-vous que les entreprises lui accordent toute**

**l'importance qu'elle mérite ?**

Pour notre mutuelle, la santé au travail est un chantier permanent qui mobilise toute notre énergie. D'ailleurs, la CMIM organise annuellement au profit des entreprises adhérentes et non adhérentes un rendez-vous dédié à la promotion de la santé au travail à travers des conférences et des tables rondes avec des intervenants experts de renom. Nous en sommes aujourd'hui à la 6ème édition de cette manifestation.

Or, nombre d'entreprises, essentiellement les PME, ont du mal à mettre en place un médecin à partir de 50 salariés, une disposition du code du travail qu'elles jugent fortement contraignante. Or, le recours à la mutualisation des moyens à travers la mise en place des services de santé inter-entreprises s'avère indispensable pour promouvoir l'aspect santé en entreprise. ■



Offre de soins pour les démunis

# Ramed ou médecine au rabais ?

*Conçu initialement comme un dispositif avantageux au profit des personnes vulnérables et fragiles, le Régime d'assistance médicale aux Economiquement Démunis (RAMED) a vite montré ses limites. Mais il a le mérite d'exister.*

**saliha toumi**

**S**elon l'économiste Hicham El Moussaoui, maître de conférences en économie à l'université Sultan Moulay Slimane à Béni Mellal, le chef de gouvernement Abdelilah Benkirane n'a pas eu tout à fait raison de s'enorgueillir le 2 février 2016 du bilan affiché par le RAMED : 9,2 millions de Marocains, soit 113% de la population cible prévisionnelle. « Certes, le gouvernement actuel peut se vanter d'avoir atteint plus de 113% de la population cible, dont une partie a profité de prises en charge hospitalières, de prestations d'urgence, d'actes chirurgicaux, mais il n'en demeure pas moins que la grande partie des détenteurs de ces cartes et les professionnels de santé pointent du doigt l'insuffisance quantitative et qualitative des prestations de soin », affirme M. El Moussaoui. Malgré la bonne volonté et les efforts déployés, les chiffres sont parlants et accablants : 9 lits pour 10.000 habitants en moyenne, 6 médecins pour 10.000 habitants et 2,2 personnes en paramédical pour aider à l'accouchement de 1.000 femmes. Ces indicateurs montrent clairement que le RAMED ne permet pas d'accéder à une offre de soins complète et de qualité. De là à parler d'une médecine au rabais ou de sous-soins médicaux, il n'y a qu'un pas que nombre d'experts du secteur ont franchi depuis longtemps. Matériel médical insuffisant

souvent en panne, rendez-vous aux calendes grecques, mauvais accueil, corruption... ne sont que quelques-unes des facettes de la planète RAMED. « ... la dernière étude de l'Agence nationale de l'assurance maladie obligatoire (ANAM) le démontre clairement, chiffres à l'appui : le taux de renouvellement des cartes du RAMED ne dépasse pas les 47% chez la catégorie des affiliés « pauvres et vulnérables ». Aussi, le taux de retrait des cartes de catégorie « Vulnérables », au titre de l'année 2015, a été de 29,5%, en régression de trois points par rapport à l'année 2014.

## Pétat, ambulancier ?!

Là où l'on voit comment un projet noble destiné à lutter contre un système de santé à deux vitesses ne fait en réalité que le consolider et le renforcer. « Le gouvernement a choisi de ne plus financer le RAMED en le zappant depuis deux ans dans son budget. Même l'Union européenne qui finançait ce régime a cessé de le faire en raison du « manque de visibilité et de transparence », ajoute l'économiste. Qui finance alors ce système ? Les 9 millions d'heureux élus, transformés en grands insatisfaits ? Une chose est sûre, ce n'est pas l'ouverture des cliniques au capital privé qui va arranger les choses. Par contre, l'implication du privé pour palier les carences du modèle économique du RAMED, lancé en plein Printemps arabe



Le Ramed ne permet pas l'accès à une offre de soins complète.

pour « acheter la paix sociale », est la bienvenue, souligne Hicham El Moussaoui. Selon lui, la solution réside dans le développement de l'offre médicale proposée aux détenteurs des cartes RAMED, sinon elles « deviendront des chèques en bois, sans provisions. Et cet ajustement ne peut se faire qu'avec l'implication des investisseurs privés, à la fois dans le financement et la gestion de ce système. L'implication du secteur privé permettra, d'une part, l'allègement de la contrainte financière, et d'autre part, l'introduction de plus de discipline et de culture du résultat dans le management ». Ce diagnostic sans

complaisance en dit long sur les maux qui minent le RAMED.

## PoMs enfonce le clou

Dans un rapport publié le 2 février 2016, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a pointé du doigt plusieurs faiblesses du système de santé au Maroc. L'organisation onusienne a déploré la faiblesse du nombre de médecins rapporté à la population, le manque d'investissements, l'insuffisance du budget dédié aux soins préventifs ainsi que l'absence d'une stratégie globale pour la gestion de la recherche dans la santé publique.

Le système de couverture médicale présente dès lors les signes d'un dédoublement de personnalité, ce qui pousse certains analystes à dire que ce système est déjà malade. Et pour cause, l'Etat s'est basé lors du lancement à la hâte du RAMED sur une participation des adhérents et des collectivités territoriales. Huit ans après, les pouvoirs publics continuent de supporter 75% du budget. Mais jusqu'à quand ? Du coup, le problème de la pérennité de ce dispositif se pose avec acuité. ■

## PELLICULE DES CHIFFRES

### 14,28 milliards de DH

C'est le budget consacré en 2016 au secteur de la santé

### 38%

C'est la réduction des dépenses de santé des ménages bénéficiant du RAMED

### 13 millions

C'est le nombre de personnes qui bénéficieront de la mise en place de la couverture médicale pour les indépendants.

### 6,2%

C'est la part totale des dépenses de santé dans le PIB qui n'était que de 4,5 % en 1998.

### 1 milliard de DH

C'est l'enveloppe dédiée en 2016 au programme de mise à niveau des infrastructures et des équipements médicaux.

### 17,5 millions

Tel est le nombre de personnes couvertes en 2015 par l'AMO, le RAMED et les régimes transitoires contre 5 millions il y a 15 ans.

### 3.300

C'est le nombre de médicaments remboursés en 2015 par l'AMO contre 1000 lors de son lancement.

### 700.000

Tel est le volume de la population incapable de payer la cotisation annuelle de 120 DH au RAMED, qui est un obstacle à son développement.

## Un modèle économique qui ne tient plus la route

**S**i les points faibles du système de santé national sont légion, le modèle économique qui sous-tend la couverture sociale est également en cause. En se basant sur les chiffres de 2015 révélés par l'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM), 84 % des bénéficiaires du RAMED vivent en dessous du seuil de pauvreté et les 16 % restants sont jugés vulnérables. Les milieux urbains et ruraux sont presque également représentés avec respectivement 53 et 47 % des bénéficiaires. Jusque-là, rien d'anormal. Cependant, un chiffre, un seul chamboule la donne : Les détenteurs de la carte du RAMED ont monopolisé en 2014 84 % des services sanitaires des hôpitaux publics et 14 % ont été fournis aux détenteurs des récépissés du RAMED, soit un total 2% des soins profitent aux adhérents de l'AMO et autres. Cette monopolisation a une incidence assez conséquente sur les dépenses de ses structures. Le coût des prestations sanitaires des hôpitaux publics a bondi de 80% entre 2013 et 2014 pour les détenteurs de cartes RAMED induisant une progression de 45 % des coûts. Rappelons que depuis le lancement du RAMED en 2008, les charges ont totalisé 1,3 milliard de DH, dont 750 millions uniquement en 2014. Autant dire que certains sont plus égaux que d'autres dans l'accès aux soins ! ■





**A l'occasion de la Fête du Trône**  
le Président-Directeur Général,  
et l'ensemble du personnel du Groupe ADDOHA ont l'insigne honneur de présenter à  
**SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI**  
que DIEU l'assiste



leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à  
**Son Altesse Royale Le Prince Héritier Moulay El Hassan, à Son Altesse Royale**  
**La Princesse Lalla Khadija,**  
**à Son Altesse Royale Le Prince Moulay Rachid**  
et à tous les membres de **La Famille Royale.**

Ils renouvellent au **SOUVERAIN** l'expression de leur fidélité et de leur attachement  
au Glorieux **TRÔNE ALAOUITE** et à la **FAMILLE ROYALE.**



# Jilali Hazim : «Garantir la pérennité du Ramed »

*Jilali Hazim, directeur de l'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM) donne dans cet entretien son point de vue sur le RAMED, le tiers-payant, la couverture maladie de base tout en livrant des pistes pour une amélioration du système dans son ensemble.*

**Propos recueillis par  
rachid Wahbi**

**Quel bilan dressez-vous à la mise en œuvre de la couverture maladie de base (CMB) ?**

Depuis l'avènement de l'AMO en 2005 et la généralisation du RAMED en 2012, le Maroc a atteint une couverture médicale du risque maladie dépassant les 60% de la population. En effet, la population éligible à l'AMO a atteint 10,2 millions à la fin 2014 dont 5,4 millions pour le secteur privé contre 3 millions pour le secteur public, en plus de 1,7 bénéficiaires des dispositions de l'article 114. S'y ajoutent 288.000 étudiants qui ont intégré l'AMO, depuis septembre 2015, sans oublier les 11 millions d'indépendants et de personnes exerçant des professions libérales (y compris les ayants-droit) qui devront également intégrer le système progressivement.

S'agissant du RAMED, le bilan de presque quatre années de sa généralisation reste globalement positif. Depuis l'expérience pilote de 2008 en passant par la généralisation du régime en 2012, ce dernier a bénéficié à 9,7 millions de Marocains dont près de 6,5 millions titulaires de cartes valides, ce qui correspond à 3,4 millions de foyers et 4,3 millions de cartes distribuées.

**sur quels axes vous appuyez-vous pour consolider cette couverture de base ?**

Concernant la consolidation de la CMB, il convient de préciser que l'action de l'Agence Nationale de l'As-

urance Maladie s'inscrit dans une nouvelle vision lui permettant de se repositionner de manière stratégique sur la l'échiquier de la CMB afin de contribuer à la concrétisation de l'objectif de la Couverture Médicale Universelle. Cette vision qui s'appuie sur cinq axes stratégiques est définie dans une feuille de route pour la période 2014-2018. Il s'agit de l'accompagnement de la réforme de santé en faisant évoluer la part des dépenses AMO alloués aux hôpitaux publics, l'harmonisation des régimes pour converger vers un même panier de soins essentiels, l'accélération de l'extension de l'AMO aux autres catégories de la population, la réforme de la gouvernance de la couverture médicale de base via un système national intégré de l'information et de gestion de l'ANAM qui intègre un ensemble d'indicateurs, de processus d'évaluation de coordination et de collecte des données. Enfin, l'agence cherche à mettre à jour l'arsenal juridique pour mettre fin aux incompatibilités et incohérences qui existent dans le dispositif actuel.

Qu'est ce qui a été entrepris à votre niveau pour améliorer le fonctionnement RAMED ?

Dans la perspective de faire face, de façon structurelle, aux dysfonctionnements de la mise en œuvre du RAMED, notamment en ce qui concerne le volet financement et gouvernance du régime, l'ANAM a lancé, en collaboration avec les autres acteurs du RAMED, une étude relative à l'identification des préalables et mesures d'accompagnement à la création d'un organisme gestionnaire (OG)



Jilali Hazim, directeur général de l'ANAM.

dédié au RAMED. Objectif: garantir la pérennité de ce régime tout en assurant une meilleure prise en charge de ses bénéficiaires.

**la convention du tiers payant qui entrera en vigueur le 19 juillet ne concerne que 86 médicaments. Pensez-vous qu'elle est appelée à connaître une extension ?**

La liste des médicaments figurant dans cette convention est une liste, par principe, évolutive. Le choix des médicaments figurant actuellement dans la convention s'est basé sur un certain nombre de critères dont notamment le PPV (prix public de vente) du médicament qui doit dépasser les 1000 DH. Les médi-

caments concernés doivent être destinés au traitement des ALD et à usage ambulatoire.

A chaque fois qu'un médicament fait son entrée dans la liste des médicaments remboursables, et qu'il répond aux critères, il sera intégré dans cette liste.

**de l'avis de nombre de professionnels, le succès du rAMed contrairement à l'AMo reste mitigé. A votre avis, qu'est-ce qui n'a pas vraiment marché avec le rAMed ?**

Effectivement, le RAMED a été confronté dès sa mise en place à des contraintes liées essentiellement au financement et à sa gestion, la difficulté majeure résidant dans l'absence d'un tiers payeur et d'une

contractualisation avec les hôpitaux. Sur ces problèmes est venue se greffer l'absence de mécanismes de régulation du régime.

Aujourd'hui, pour garantir la pérennité du régime et la continuité du service, il est indispensable d'introduire une séparation entre d'un côté les fournisseurs du financement et de la gestion et les prestataires de soins de l'autre, à travers la mise en place d'un organisme indépendant de gestion du régime, pour permettre à l'ANAM d'étendre ses missions, en vue de devenir un régulateur de la CMB. Ceci est aussi urgent que la mise à disposition du RAMED d'un budget distinct qui lui est proprement alloué. ■



# Ahmed Iraqi : « Notre démarche actuelle est dangereuse »

*Le Maroc accueille la COP 22 à Marrakech en novembre prochain. Quels en sont les grands enjeux ? Quel rôle peut et doit jouer le Maroc ? Quelles mesures entreprendre ? Moulay Ahmed Iraqi, ancien secrétaire d'État à l'Environnement, décortique dans cet entretien la politique marocaine en matière de protection de l'environnement et livre ses recommandations.*

**Propos recueillis par  
rachid Abbar**

**la CoP 22 de Marrakech est-elle décisive pour le devenir climatique de la planète ?**

Moulay Ahmed Iraqi : L'important c'est de caractériser les négociations sur le climat depuis la COP 1. Ce sont des négociations identiques à elles-mêmes dans la mesure où elles s'appuient sur la virtuosité de la coopération mondiale pour la protection de l'environnement et le développement durable pour déboucher sur des perceptions mutuellement erronées de ce qu'est cette coopération.

Autrement dit, en référence à la stratégie du sommet de la Terre de Rio 1992, il s'agit d'une stratégie dite adaptative de l'environnement au développement avec deux variantes. L'une intitulée «développement - environnement», elle est destinée aux démunies. L'autre «intitulée «environnement - développement», elle est dédiée aux nanties. La signification est explicite pour les pays pauvres : on laisse sous-entendre une aide au développement pour les aider à protéger l'environnement et aux riches on dit que sans cet environnement il n'y a pas de développement possible. À partir de ce moment-là, chacun ne garde en définitive que la partie qui lui est favorable, à savoir que les riches comptent sur les pauvres pour protéger l'environnement mais sans véritablement les aider et les pauvres comptent sur les riches pour les aider, mais sans véritablement faire le nécessaire.

**Vous en décrivez-là un jeu mondial dominé par l'hypocrisie...**

En fait, nous avons une

construction presque automatique de l'idée de la coopération qui est axée non pas sur la protection de l'environnement en soi mais sur les attentes de chacun. Prenez par exemple le fameux crédit carbone, né du protocole de Kyoto en 1997. Ce schéma flou, imaginé par les nations développées, a fait aussi naître le droit de polluer en vertu duquel les pays riches achètent sur le marché du carbone aux pays pauvres la possibilité de poursuivre leur entreprise de pollution tout en les incitant à maîtriser leurs émissions.

Depuis sa création, le crédit carbone sème la discorde parmi les protecteurs de l'environnement. Entre ceux qui considèrent qu'il représente une solution novatrice - même si elle est perfectible - et ceux qui le voient comme une distribution de droits à polluer, pas d'entente possible.

Mais en 2009 surgit la crise internationale qui servira de prétexte pour faire entrer le protocole de Kyoto en hibernation que les deux grandes puissances les plus polluantes au monde, à savoir les Etats-Unis et la Chine, n'ont pas ratifié. Résultat : Au lieu de faire baisser de 5% les émissions des gaz à effet de serre sur la base des chiffres de 1992, elles ont grimpé à 37 % en 2009. En somme, nous sommes en face d'un marché de dupes puisque les pays pauvres et en voie de développement sont les plus lésés.

**et le Maroc dans ce que vous qualifiez de marché de dupes ?**

Si Maroc est un pays incontournable dans la protection de l'environnement, compte de l'importance de sa situation géographique, il n'est pas pour autant impliqué dans le processus de déci-



Ahmed Iraqi : « L'important c'est de concrétiser les négociations sur le climat depuis le COP1 ».

sion relative à la gestion de l'environnement. Mais le Royaume peut profiter de l'occasion de la COP 22 pour défendre les intérêts de l'Afrique même si celle-ci représente que 1% de l'économie mondiale. Il faut à cet effet espérer une dénonciation des termes de référence de la négociation actuelle en s'appuyant sur des arguments scientifiques, à savoir que la notion du développement durable est une vue de l'esprit. Historiquement, le développement dans toutes les civilisations passe par trois phases : émergence, prospérité et déclin. Il n'est jamais durable.

Si vous voulez que le développement soit mis en valeur, il y a un certain nombre de mesures à prendre, des tâches à indiquer et une évaluation à entreprendre. C'est tout cela qui fera la crédibilité - non pas du développe-

ment durable -, mais d'un processus durable de satisfaction transgénérationnelle et transfrontalière des besoins. Satisfaire les besoins transgénérationnels et transfrontaliers implique la mise en place d'un projet qui part d'une idée avec des objectifs précis, quantifiables et mesurables.

**le changement climatique est devenu une menace réelle qui touche tous les pays sans distinction. le Maroc a anticipé ce phénomène en misant sur les énergies renouvelables. Est-ce suffisant pour se protéger ?**

La démarche mise en œuvre dans le domaine des énergies renouvelables est dangereuse car, sur le terrain, elle est commandée par la réparation et non pas le principe de précaution et de prévention.

Autrement dit, on veut continuer dans le même modèle de consommation que celui préconisé par la révolution industrielle depuis cinq ou six siècles et en même temps faire appel au progrès technique et technologique pour réparer le préjudice infligé à l'environnement et satisfaire uniquement la demande solvable des gens. Certes, le recours aux énergies renouvelables ne peut être porteur que s'il est accompagné d'une réduction de la pression sur les ressources naturelles. Autrement, celle-ci risquent d'être épuisées.

**Aujourd'hui, des écosystèmes qu'ils soient agricoles, aquatiques ou même touristiques sont menacés par le réchauffement climatique. Quelle parade pour permettre aux populations de s'adapter à ces chamboulements ?**



Primo, la réponse à ces problèmes relève de la volonté. Secundo, un travail d'auto-critique est nécessaire pour décider de ce qu'il ne faut plus faire avant d'envisager ce qu'il faut faire. Côté choses à ne plus faire, la discrimination spatiale et sociale dans l'approche du développement. À partir de là, il faut regarder la réalité du présent qui, bien entendu, s'impose à tout le monde mais change tout le temps. La réalité d'un moment est une contrainte incontournable, mais c'est la réalité d'un moment qui s'inscrit dans le changement global de l'environnement.

Or, le changement global de l'environnement sous-entend que l'environnement est une entité effectivement globale, naturelle et sociale, interdépendante et interactive, unique et plurielle, évolutive et adaptative. Si vous supprimez une seule chose, vous risquez de vous fourvoyer. Dans notre approche, l'environnement est considéré juste comme une source de vie alors qu'il convient pour sauvegarder les équilibres naturels de promouvoir une politique d'équité spatiale avant de se lancer dans la quête d'une équité sociale, d'un développement harmonieux, puis d'un progrès. Le progrès est l'aboutissement d'un équilibre spatial déterminant, un équilibre social débouchant sur la mobilisation nécessaire pour maintenir les grands équilibres.

Aujourd'hui, le changement climatique affecte à des degrés divers plusieurs régions du monde, ce qui pose aux populations un certain nombre de problèmes. En 2010, les chiffres de la migration climatique en l'espace d'une seule année font état de 42 millions de personnes. Comment traiter ce grand défi ? Les deux millions d'individus qui débarquent en Europe chaque année sont victimes de clichés et d'amalgames du fait de l'omniprésence d'une autre menace qu'est le terrorisme. Ce phonème de la migration climatique est traité de manière sécuritaire sur fond de préjugés là alors que les migrants concernés ont fui juste des sécheresses intolérables ou des inondations récurrentes. Or, cet aspect des choses est occulté par les médias.

### **L'agriculture marocaine est-elle menacée par cette nouvelle donne climatique?**

Il y a une grande urgence à adapter notre modèle agricole, à la lumière de cette nouvelle donne climatique. Là où les céréales étaient naguère indiquées, c'est l'arboriculture qui pourrait prospérer. Jadis assimilé à une

zone aride où rien ne pousse, il s'est avéré aujourd'hui qu'il peut accueillir certaines cultures spécifiques. Moralité, il s'agit au moins de penser à relocaliser certaines cultures en fonction des réalités des sols, des eaux et des airs... C'est un travail scientifique et non pas politique. Le politique doit se soumettre au scientifique. J'irai plus loin : la régionalisation au Maroc doit être

conçue et pensée sous un angle environnemental et non administratif ou sécuritaire tout en veillant sur l'équité sociale puisque nous avons tous besoin des uns et des autres dans le cadre d'un partenariat gagnant et efficient. Enfin, nous avons besoin d'un observatoire national de l'environnement et d'une instance non-gou-

vernementale de la stratégie de développement. Et puis, il faut cesser de considérer l'environnement comme un secteur, c'est un ensemble, un tout. Il est d'ailleurs aberrant de placer l'environnement sous la tutelle d'un ministère de prédation comme l'énergie. C'est comme si on confiait des moutons à un loup. ■



### **A L'OCCASION DU 17ème ANNIVERSAIRE DE L'ACCESSION AU TRÔNE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI**

**LE DIRECTEUR GENERAL  
ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL  
DE L'OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL**

**Ont l'insigne honneur de présenter à**

**SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI  
Que Dieu le Glorifie**

**Leurs meilleurs vœux déferents de bonheur,  
de santé et de longue vie, ainsi qu'à**

**SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HERITIER MOULAY AL HASSAN,  
A SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LALLA KHADIJA, SON  
ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID ET A TOUS LES  
MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.**

**Ils saisissent cette heureuse occasion pour renouveler au Guide Suprême  
de la Nation, leur indéfectible attachement et l'assurer de leur mobilisation  
permanente sous ses Hautes Directives.**





A l'occasion du 17<sup>ème</sup> anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi  
MOHAMMED VI

**Le Directeur Général et l'Ensemble du Personnel  
de l'Agence Nationale pour le Développement  
des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE)**

Ont l'insigne honneur de présenter à  
**Sa Majesté LE ROI MOHAMMED VI**  
**Que Dieu l'assiste**

Leurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à  
**Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay Al Hassan, le Prince Moulay Rachid et à  
toute la Famille Royale.**

Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité et de leur attachement au  
Glorieux Trône Alaouite.



# Le crédit carbone pour les nuls

*C'est l'un des enjeux majeurs de la conférence sur le climat qui se tiendra à Paris en 2015, et pourtant le crédit carbone reste une notion floue. Décryptage d'un outil de «l'économie verte».*

**I**l pourrait devenir la monnaie d'un futur plus écologique. C'est en tout cas les ambitions que lui ont donné ses promoteurs sur le papier. Dans les faits, le crédit carbone, né du protocole de Kyoto en 1997, a aussi fait naître le «droit à polluer». De quoi s'agit-il exactement?

Le crédit carbone est un outil financier qui mesure les émissions de gaz à effets de serre. Un crédit carbone correspond à une tonne de CO<sub>2</sub> non émise. Après le protocole de Kyoto, 182 états, principalement européens, se sont engagés à baisser leurs émissions de carbone, nocives pour l'atmosphère. Et pour donner envie aux industries les plus polluantes de réduire efficacement leurs émissions, une carotte a été accrochée au bout du bâton: le crédit carbone.

Avec un objectif de réduction globale de 5,2% des gaz à effet de serre sur la période 2005-2020, les pays signataires se sont fixés des quotas d'émission carbone et leur ont donné une valeur. Pays, régions, entreprises, acteurs financiers, bourses, entités de gestion et d'audit, ONG: tous sont donc entrés dans le marché du carbone, né de cette politique climatique.

## «tu payes pour pouvoir polluer»

Le marché du carbone répond à une réglementation internationale, dictée par le protocole de Kyoto. Le marché européen (Error! Hyperlink reference not valid.), qui est le plus gros marché mondial de crédit carbone, fait partie de ce marché globalisé. Une entreprise qui a respecté les quotas attribués par son gouvernement peut y revendre les crédits carbone qu'elle s'est vue remettre en récompense de sa «bonne conduite».

Elle choisit alors de les vendre à des fonds propres créés pour favoriser des projets de réduction des émissions, à des investisseurs industriels, à des énergéticiens (comme EDF) ou à des intermédiaires financiers (comme Orbeo ou l'Umbrella Carbon Facility qui dépend de la Banque Mondiale). EDF a, par exemple, créé une filiale, EDF Trading, chargée de négocier les contrats d'achats de crédit carbone.

De la même façon, une entreprise qui dépasse ses quotas peut acheter sur ce même marché des «droits à polluer» et ainsi augmenter son plafond d'émissions. La subtilité vient de l'existence d'un second marché, non-encadré, appelé «marché volontaire». Il fonctionne sur le principe d'une vente directe de crédit carbone entre acheteur et vendeur. C'est ce marché qui intéresse particulièrement les grands groupes émetteurs de carbone qui financent des projets de réduction carbone, portés par des ONG.

## un carbone «social» à défaut d'être écolo

Le problème majeur vient de ce fameux prix accordé à chaque tonne de CO<sub>2</sub> non émise, soit à un crédit carbone. Fixé à 30 euros par le protocole de Kyoto, son prix est rapide-

ment tombé à 5 euros en 2008. La crise économique qui a frappé l'Europe cette année-là ne constitue pas la seule explication.

Du protocole de Kyoto sont également nées des politiques de développement des énergies renouvelables qui ont porté quelques fruits. Les quotas fixés par les pays se sont vite révélés trop élevés et le crédit carbone, abondant, a perdu près de six fois sa valeur. Aujourd'hui vendu entre 5 et 7 euros sur le marché du carbone, le crédit carbone n'est plus suffisamment incitatif. Ce qui fait dire à certains écologistes qu'il a perdu de vue son objectif de justice écologique et sociale.

Depuis son apparition, le crédit carbone sème la discorde parmi les protecteurs de l'environnement. Entre ceux qui considèrent qu'il est une solution novatrice -même si elle est perfectible- et ceux qui le voient comme une distribution de droits à polluer, pas d'entente possible.

## Mode de financement innovant

Renaud Bettin, responsable du programme CO<sub>2</sub> solidaire lancé par le Geres (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités) en 2004, estime que le crédit carbone est surtout «un mode de financement innovant pour les ONG».

Une entreprise trop polluante peut en effet «compenser» sa production en investissant dans des projets de réduction carbone à l'autre bout de la planète. Une solution de plus en plus plébiscitée par les ONG.

Renaud Bettin, qui ne nie pas une certaine dérégulation du marché volontaire, préfère être «pragmatique». «Bien sûr, on peut faire un chèque pour s'acheter une conscience», concède-t-il, mais «à l'heure où les financements publics sont en constante réduction», la finance carbone serait une solution d'avenir. «Si le carbone est vendu à un prix juste, alors on arrive à avoir un carbone social, qui participe au développement socio-économique d'une population».

## dilemme pour les onG

C'est dans cette affirmation que réside le dilemme des organisations de solidarité internationale aujourd'hui. Doit-on accepter l'argent des grands groupes, qui se rachètent une image, au nom de l'aide au développement?

Pour l'association les Amis de la Terre, la réponse est non. Comme l'exprime Sylvain Angerand, directeur de la campagne «Carbone contre nourriture», la compensation carbone «permet aux entreprises de continuer à extraire des énergies fossiles du sol, de les brûler... Et de planter quelques arbres dans un pays du Sud pour 'neutraliser' cette pollution». Souvent qualifié de «puriste de l'écologie» par d'autres membres d'ONG porteuses de ce type de projets, Sylvain Angerand se dit plutôt «réaliste».

«Le système a été conçu pour échouer: les entreprises se sont placées pour avoir la



En 2013, augmentation de 2,1% des émissions de gaz à effet de serre.

main sur ce marché» explique l'écologiste. Comme cela a pu se passer aux Etats-Unis avec des grands groupes comme General Motors, les gouvernements qui ont voulu imposer de nouvelles contraintes aux industries polluantes se sont heurtés à une riposte toute prête.

## «une AMAP du crédit carbone»

«Alors même que certains secteurs de l'industrie ne sont pas encore concernés par le marché réglementé par le protocole de Kyoto, des entreprises ont lancé des programmes de financement volontaire avec des ONG. De cette façon, le jour où on voudra les contraindre, elle mettront ça en avant pour négocier des quotas ou des dérogations» déplore Sylvain Angerand.

Le fait est que de nombreux projets de solidarité internationale ont pu voir le jour grâce à ces financements. Premier projet mondial de «compensation solidaire», le programme mené par Renaud Bettin, présent au Cambodge, Mali, Chine, Afghanistan et Himalaya indien, se targue d'être une «AMAP du crédit carbone». «Au Cambodge, nous avons par exemple permis à près de deux millions de foyers de réduire leur précarité énergétique en diffusant des foyers de cuisson améliorés» affirme le responsable.

## le mythe de la neutralité carbone

Des zones d'incertitude continuent de planer sur les procédés de réduction carbone. Alors que des programmes de plantations d'arbres sont menés par quelques ONG, (par exemple en Chine par le Geres), d'autres ONG comme WWF, Greenpeace, Les Amis

de la Terre ou France Nature Environnement contestent la pertinence scientifique de cette compensation.

Rien ne certifie que le carbone fossile, extrait par les industries, ait la même valeur que le carbone biologique, capturé dans les arbres. En témoigne l'augmentation, en 2013, de 2,1% des émissions de gaz à effet de serre (confirmée par le rapport du Global Carbon Project), qui met à mal le mythe de la neutralité carbone.

## «le marché du carbone est un échec»

Pour l'organisation ATTAC, qui lutte contre l'hégémonie de la finance, le marché du carbone européen doit tout simplement être supprimé avant 2020 «pour laisser place à des mesures en faveur du climat qui fonctionnent». La valeur annuelle des échanges réalisés dans le cadre du système européen a atteint 77 milliards d'euros en 2011. Soit moins d'une journée d'échanges sur le marché du pétrole.

N'accordant aucun crédit à cette nouvelle monnaie «qui n'a pas réduit les gaz à effet de serre, qui est un système de subvention pour les pollueurs ou qui nous assujettit aux énergies fossiles», l'association attend de la COP21 qu'elle tire un trait sur cette finance. Les débats de la COP21, eux, s'orientent plutôt vers l'élargissement du marché carbone. Les industries qui ne sont, aujourd'hui, pas concernées et celles qui agissent hors du marché réglementé de Kyoto, pourraient se voir imposer des cadres.

Reste à composer avec le lobby des groupes internationaux, réticents à l'idée de voir filer leur droit à polluer en toute impunité. ■

**Carole Suhas (Cfpi)**





À l'occasion du 17<sup>ème</sup> anniversaire de l'intronisation  
de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

LE PRÉSIDENT ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION  
NATIONALE DES PRODUCTEURS DE VIANDES ROUGES

**ANPVR**

Ont l'insigne honneur de présenter leurs vœux les plus respectueux et  
les plus dévoués au **Guide Suprême de la Nation**

**SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI**  
**QUE DIEU LE GLORIFIE**

Et saisissent cette heureuse occasion pour renouveler l'expression de  
leur indéfectible attachement au **Glorieux Trône Alaouite** et leur  
mobilisation derrière leur **Auguste Souverain** pour la construction et  
le développement économique et social du Royaume.

**Puisse Dieu** accorder longue vie à **Sa Majesté Le Roi** et le combler  
en les Personnes de **Son Altesse Royale Le Prince Héritier Moulay**  
**Al Hassan**, de **Son Altesse Royale Le Prince Moulay Rachid** et de  
tous les membres de la **Famille Royale**.





# L'urgence d'agir : Green Tech 22 au service de nos PME

*L'histoire a montré que les entrepreneurs, les innovateurs et les artistes sont parmi les premiers acteurs de la société qui prennent des mesures en faisant des émules.*

C'est en raison de l'engagement de l'entrepreneur pour l'action et sa capacité à aller de l'avant, que Hub Africa (\*), plateforme permanente pour les entrepreneurs et investisseurs en Afrique œuvre de façon continue et par une approche de rupture et innovante au succès de la COP22.

Notre approche est fondée sur cette devise que le « Tout est toujours plus fort que la somme du tout ».

Nous pensons que les défis pour notre écosystème en matière d'environnement et de climat est extrêmement fort. Il nécessite un plan Marshall pour transformer ce risque

Marrakech pour être le porte-voix des talents du continent. Nous sommes convaincus que cette troisième, voire quatrième révolution industrielle sera africaine ou ne le sera pas.

Nous ne devons pas uniquement prendre le bon train, nous devons surtout être aux commandes de notre destin en agissant ensemble pour faire valoir notre rôle légitime pour faire avancer le schmilblick.

Nous avons fédéré nos forces avec plusieurs acteurs en vue d'apporter le Jour J à Marrakech le meilleur des développeurs et créateurs d'entreprises en Afrique et au-delà, avec le soutien de nos partenaires.

Nous voulons proposer des solutions de rupture pour soutenir de manière optimale nos pairs, leurs entreprises et l'environnement dans lequel nous vivons.

Les meilleurs projets seront montés sur la plate-forme de CROWDFUNDING Equity, première du genre en Afrique: Afinity. Le défi du développement durable est non seulement un défi environnemental, mais aussi une culture, et une opportunité pour notre continent. L'Afrique a les atouts nécessaires pour impulser un développement global à travers l'émergence d'entrepreneurs qui aident à améliorer la performance globale dans tous les domaines, économique, social, sociétal et environnemental.

Or, la réussite des programmes gouvernementaux sur le changement climatique sont tributaires de la pleine participation de tous les acteurs de l'écosystème entrepreneurial.

Ceci est le chemin que nous devons emprunter, pour réduire le chômage, créer de la valeur et de la croissance durable en tant qu'Africains, et de maintenir et de promouvoir la vitalité de la



L'Afrique paie un lourd tribut à l'industrialisation de l'occident.



**Zakaria FAHIM**  
President Hub Africa

en opportunités que pourront saisir nos PME.

Un adage bien de chez nous rappelle bien «que si l'on veut aller vite tu peux aller seul, si tu veux aller loin, Allons y Ensemble !!! »

Ce projet «Green Tech 22» est porté par Hub Africa avec l'appui de Screendy, de Strat-up Maroc et Devovx, 3 acteurs majeurs chacun dans son domaine pour plus de synergie et d'impact.

Notre contribution en tant qu'ambassadeur parmi d'autres de la communauté des PME et start-up du continent, c'est de saisir ce moment privilégié de la tenue de la COP22 en novembre à

coopération Nord-Sud-Sud. Aujourd'hui, plus que jamais, notre engagement est de faire de hub-Africa une excellente plate-forme non seulement pour les entrepreneurs et les investisseurs du continent, mais aussi du monde entier, de se réunir et faire face aux défis énormes du changement climatique.

Nous sommes convaincus que notre initiative rassemblera les jeunes et les femmes entrepreneurs expérimentés pour une immersion dans le monde de l'écologie afin d'atteindre leur plein potentiel dans la proposition de nouvelles idées. Ils devront se pencher sur les vrais problèmes auxquels est confrontée la COP22 et apporter des solutions à travers un centre Africain Green tech22 que nous voulons initier lors de cet événement planétaire.

Nous sommes convaincus que l'initiative de «Green Tech22 » pour le changement mettra en évidence la puissance de l'intelligence collective et connectera tous nos jeunes avec les meilleurs éléments venus d'ailleurs. Cette initiative fournira des

projets innovants, pertinents à l'ADN de la COP22 et au continent africain avec la contribution de la plate-forme HUB Africa.

Nous appellerons nos institutions, nos entreprises et nos partenaires de la société civile ainsi que notre solide réseau international et local à promouvoir et soutenir les initiatives vertes dans le continent. Cette initiative encouragera l'intégration des PME et aidera les start-ups spécialisées à croître en leur offrant un soutien complet et un accès au marché international.

Ils auront une visibilité et comme dans les grandes compétitions footballistiques, le mercato se fera à l'issue de la COP22 pour assurer une continuité et connecter les détenteurs de l'actif immatériel avec ceux possédant ce qui est encore appelé « à tort » le nerf de la guerre, à savoir les ressources financières.

A notre sens, elles doivent être un moyen et une conséquence et non pas une fin en soi ou la cause de la création de valeur. L'énergie de nos jeunes a besoin d'air, de reconnaissance et de mise en confiance, pour

que l'échec soit une école et un Must pour mieux relever de nouveaux challenges

Les études montrent bien que les entrepreneurs qui ont réussi, se sont cassés les dents en moyenne trois fois et ont démarré avec très peu de mise de fonds. Notre «Green-Tech22» sera une première mondiale. C'est la 1ère Initiative entrepreneuriale intégrée internationale pour le changement climatique

Sur notre planète, au Maroc et en Afrique en particulier, nous attendons des changements massifs, où nous avons, tout simplement, pour éviter ce dilemme « voler ou mourir ». L'Afrique est à la ligne de front de ce défi mondial, avec les réfugiés, les guerres, la désertification, le réchauffement du climat. La possibilité que nous avons, est de tirer partie de la capacité illimitée de la créativité humaine utilisant la technologie basée sur la simplification, ludification, et biomimétisme, de renforcer la culture de la responsabilité personnelle et l'action face au changement climatique. ■

(\*) [www.hubafrika.co](http://www.hubafrika.co)



المملكة المغربية

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⵎⵎⵓⵔ

Royaume du Maroc



الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين  
بالخارج وشؤون الهجرة

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵔⴰⵎⴰⵔ ⵏ ⵍⵎⵎⵓⵔ  
ⵏ ⵔⴰⵎⴰⵔ ⵏ ⵍⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵔⴰⵎⴰⵔ ⵏ ⵍⵎⵎⵓⵔ

Ministère Chargé des Marocains Résident  
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

المغاربة المقيمون بالخارج  
يخلدون الذكرى **السابعة عشر**  
لتربع صاحب الجلالة

الملك محمد السادس نصره الله  
على عرش أسلافه الميامين





# Internet : La pub interdite

*Le succès des «adblockers», ces logiciels qui bloquent la réclame sur la Toile, met à mal les éditeurs des sites électroniques qui risquent de perdre leur principale source de revenu.*

**Jassim Ahdani**

Ce sont ces affiches publicitaires, qui vous gonflent lorsque vous surfez sur le web. Imagées ou animées avec un jingle à vous casser les tympans, elles revêtent souvent un caractère agressif vous empêchant en s'imposant de lire tranquillement les articles de votre choix ou de visionner des vidéos. D'où l'arrivée il y a quelques années des bloqueurs de publicités, tels qu'Adblock ou Ghostery. Ces logiciels « à tout faire » ne se contentent pas de filtrer tous type de réseaux publicitaires confondus. Ils détectent aussi les bogues, les pixels et balises placés sur les moteurs de recherche, mais aussi les fournisseurs de données sur le comportement... Bref, tout types de mouchards intéressés par l'activité de l'internaute pour des motifs purement mercantilistes. Véritables gendarmes de la toile, ils effacent les lignes de code des publicités à l'affichage de la page HTML.

Un filtrage efficace qui gêne sérieusement le business publicitaire des éditeurs des sites ainsi que les agences de pub travaillant sur le Net. Pour eux, ces rabat-joie leur font perdre de l'argent surtout que les réclames 2.0 sont leur principale sinon unique source de revenu puisque les contenus sont proposés en accès libre.

Les annonceurs acceptent-ils de communiquer sur les sites électroniques si les internautes peuvent bloquer leur pub ?

Et, si la pub ne paie pas, comment les médias qui en dépendent vont-ils payer leurs journalistes, développeurs, infographistes,

commerciaux, ou autres hébergeurs ? Un vrai désastre.

A ce propos, les études d'impact des bloqueurs de pub sur le monde des affaires annoncent des chiffres épouvantables. Comme celle publiée par le cabinet britannique Jupiter en mai dernier. Elle assure que les bloqueurs pourraient provoquer un manque à gagner évalué à quelque 27 milliards de dollars pour les sites Internet à l'horizon de 2020. Adobe et PageFair, en 2015 déjà, estimaient que le blocage de la publicité priverait ces sites d'une manne de près de 22 milliards de dollars. Des estimations pouvant vouloir dire tout et n'importe quoi du moment que ces mêmes cabinets d'études vendent leur expertise en matière de lutte contre les « adblockers ». Seroit-ce une duperie pour fourguer un maximum de dispositifs anti-block aux éditeurs web ?

Pour autant, l'avenir n'augure rien de bon pour les médias Internet. Se rangeant du côté de leur utilisateurs, les moteurs de recherche intègrent sans complexe les logiciels de blocage. A commencer par le plus prolifique, Google, qui a mis en place une extension via son navigateur Chrome, imité par Mozilla Firefox. Apple n'en est pas en reste, qui a ajouté un logiciel bloqueur dans son système d'exploitation mobile iOS9. Même Opéra, un des navigateurs les moins populaires sur la toile, propose désormais une version grand public sans pub.

## représailles

Les sites s'estimant lésés font aujourd'hui de plus en plus appel à des anti-bloqueurs de pubs, afin de



Adblock, l'ennemi de la réclame sur la Toile.

détecter les « fraudeurs » équipés et de les inciter à les désactiver. Le phénomène n'est visiblement pas (encore) mesurable au Maroc où les proportions de blocage restent vraisemblablement insignifiantes. Mais pour l'essentiel des technophiles avertis, doter son ordinateur, tablette ou smartphone d'un adblockeur est devenu un réflexe spontané.

“Veuillez désactiver votre bloqueur de publicité pour accéder au contenu”. C'est avec ce genre de messages, sympathiques à priori, que certains éditeurs comptent faire afficher e pour affronter les « tueurs d'affichages intempestifs » qui menacent leur pérennité dans le monde virtuel. A l'instar de l'Américain Forbes, de grands supports médiatiques tels que l'Allemand Bild, ou les Français Le Pa-

risien ou L'Equipe ferment, plus ou moins violemment, en guise de représailles, la porte à ceux qui ont activé un bloquer pub sur leur navigateur.

D'autres sont moins frontaux: ils se contentent d'inciter leurs lecteurs «adblockés» à débrayer leur extension, à grands coups de panneaux pédagogiques et de modes d'emploi ad hoc. En contrepartie, ils s'engagent à diminuer la gêne, incontestable, occasionnée par certains formats publicitaires intrusifs. Le but ? Convaincre que la pub est vitale pour les sites et persuader que les adblockers ne sont pas des saints non plus, certains d'entre eux laissant passer des pubs contre rétribution. Si certains médias marocains semblent, pour le moment, s'accommoder de cette nouvelle donne

en n'ayant pas recours à de telles restrictions, c'est que le taux de bloqueurs n'a pas visiblement atteint une taille critique. Mais les internautes du pays, eux, se voient contraints de se résigner à gober mille et une réclames sans réagir. Cela se passe notamment sur les sites proposant gratuitement des films en streaming ou ceux retransmettant les matchs de football. Et si ce n'était pas finalement une bonne chose ? Ne devrait-on pas remercier les sites refusant l'accès aux blocages de pubs de nous pousser à nous déconnecter, un peu plus et un peu malgré nous ? Internet est foncièrement chronophage, et grâce aux anti-bloqueurs de pub, on libère un peu de temps pour d'autres choses comme passer du temps en famille, ou entre amis... par exemple! ■





# L'OPTICIEN QUI SUBLIME VOTRE **REGARD**

DES PRIX TENDRES À VOUS  
CHATOUILLER **LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER

**LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS**



# Carton plein pour l'Amicale Hassania

*L'élection des membres du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) a permis à l'amicale Hassania des magistrats de décrocher l'essentiel des sièges en jeu.*

**Jassim Ahdani**

**A**près une campagne qui a duré 15 jours, le vote de plus de 3800 magistrats qui se sont rendus aux urnes ce samedi 23 a consacré l'amicale Hassania des magistrats comme première force dans le domaine de l'associatif judiciaire. S'inscrivant dans le cadre de l'application des dispositions de la Constitution de 2011 qui a conféré au CSPJ une nouvelle composition, le taux de participation des magistrats à ces élections aura été record, soit près de 94%. Last but not least, le scrutin qui n'a donné lieu à aucune contestation s'est déroulé de l'avis de tous dans un climat de transparence.

« Les magistrats ont fait preuve d'un professionnalisme et d'une probité contestables lors de ces élections », affirme Me Abdelhak EL Aiassi, procureur général près la Cour d'appel commerciale de Casablanca qui fait office de président de l'Amicale Hassania des magistrats. Le plébiscite de 85% votants a permis à l'amicale de remporter 7 sièges sur les 10 prévus pour les représentants des cours d'appel et des juridictions du première instance. Trois femmes magistrats ont également pu être mandatées parmi les dix membres choisis.

## Garanties

Dans le scrutin réservé aux cours d'appel, l'amicale Hassania a enlevé 3 sièges sur les quatre à pourvoir, le siège restant étant revenue au Club des magistrats. Le succès fut également remarquable dans la catégorie des tribunaux de première instance avec 4 sièges raflés sur 6, les deux sièges restants étant échus à 2 membres du Club. Le grand perdant de cette consultation n'est autre que L'Alliance des magistrats du Maroc qui ne sera représentée dans ce nouveau conseil puisqu'elle n'a réussi à gagner aucun siège.

« En passant d'un cadre associatif à une institution présidée par le Roi, les magistrats élus de l'Amicale sont désormais investis d'une mission d'institutionnalisation du pouvoir judiciaire ainsi que de ses

mécanismes de travail », précise Me EL Aiassi. Pour s'assurer une représentativité aussi importante, l'amicale Hassania a mis l'accent dans son programme électoral sur la préparation du droit interne du Conseil avec des normes juridiques précises. D'ailleurs, l'amicale s'est prononcée clairement en faveur de l'adoption d'un Code d'évaluations judiciaires. Il s'agit d'une « feuille de route accompagnant les magistrats élus dans l'application des garanties qui leur sont accordées notamment en ce qui concerne le devoir de réserve et les principes de neutralité et d'impartialité », conclut notre interlocuteur.

Elus pour un mandat de 5 ans non renouvelable, les 10 magistrats élus siégeront aux côtés de 5 membres nommés par le souverain et 5 autres de plein droit que sont le premier président de la Cour de cassation, le procureur général du Roi de la même Cour, le président de la première chambre de la même Cour, le médiateur et le président du Conseil national des Droits de l'homme. ■



Me Abdelhak EL Aiassi, président de l'Amicale de Hassania des ingénieurs.



A L'OCCASION DU 17<sup>ME</sup> ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION DE  
SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET L'ENSEMBLE  
DE SES COLLABORATEURS ONT L'HONNEUR DE PRESENTER LEURS VŒUX LES PLUS DEFERENTS

A SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

QUE DIEU LE GLORIFIE

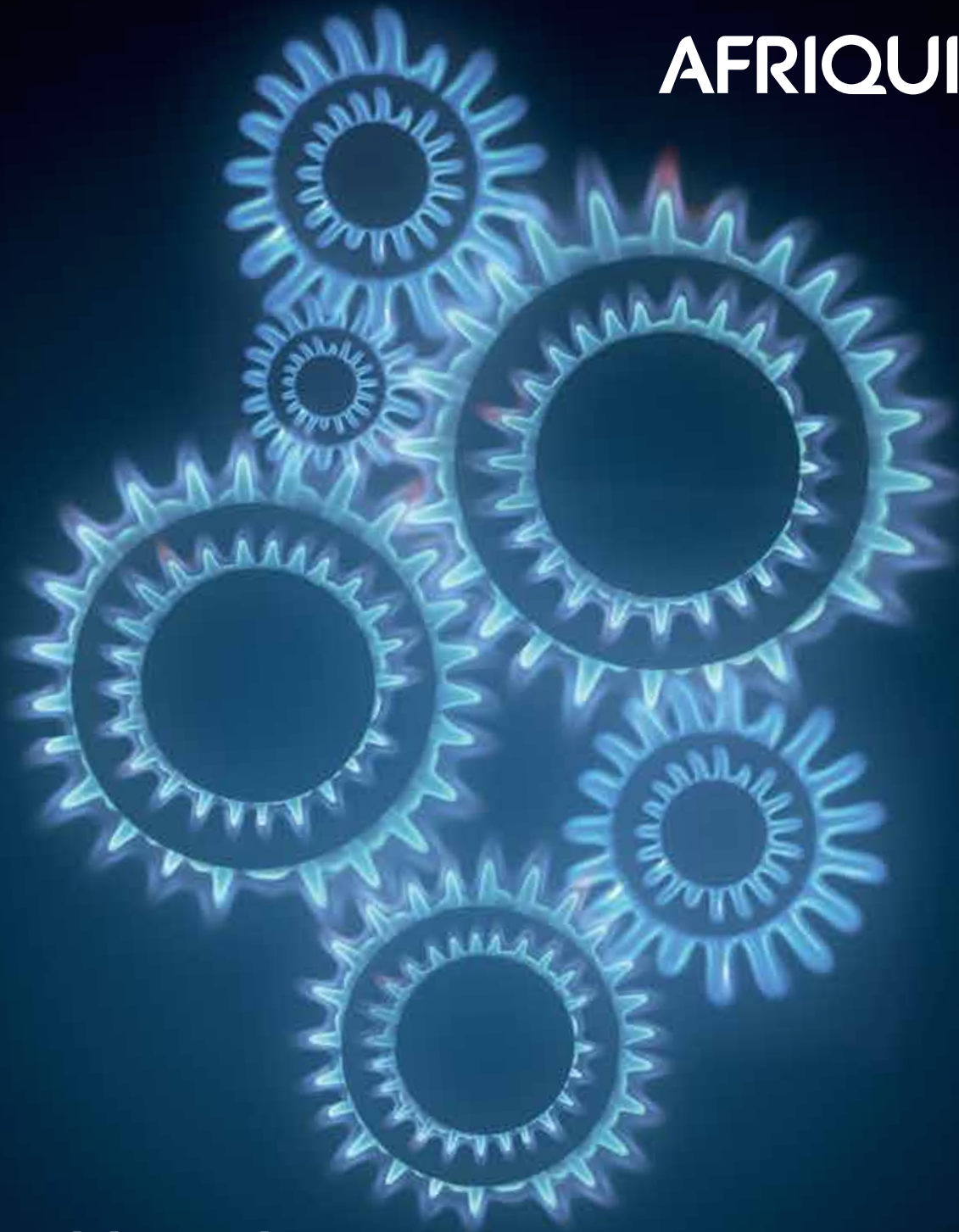
A SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HERITIER MOULAY EL HASSAN  
A SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID  
ET A TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE

NOUS SAISISSEONS CETTE HEUREUSE OCCASION POUR RENOUVELER  
A SA MAJESTE NOTRE ATTACHEMENT INDEFECTIBLE AU TRÔNE ALAOUITE.



الوكالة الوطنية للتطوير الزراعي والبيئة  
AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET L'ENSEMBLE





## L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, NOUVELLE SOURCE D'ÉNERGIE À MOINDRE COÛT

Afrika Gaz, acteur capital dans le secteur énergétique du Maroc, encourage et accompagne activement ses clients dans l'adoption de l'efficacité énergétique comme vecteur de développement. Afrika Gaz, participe fortement à la pérennité des activités de ses partenaires et à la préservation de l'environnement pour les générations futures.

Service Clients : [afriquigaz@akwagroup.com](mailto:afriquigaz@akwagroup.com)  
0801 003 003

**RÉSEAU AFRIQUIAGAZ**  
شبكة افريقيا غاز



**AKWA**  
GROUP



# Lutte anti-terroriste : La méthode marocaine

*Il ne se passe pas un jour sans que les services de sécurité nationales démantèlent des cellules de jihadistes liées au prétendu Etat islamique. Preuve que le Maroc fait partie des pays visés par les sicaires de Daesh.*

**Jamil Manar**

inauguré le 20 mars 2015, le Bureau centrale des investigations judiciaires (BCIJ), dont les commandes ont été confiées au très chevronné Abdelhak Al Khayyam qui a longtemps régné sur la BNPJ, est chargé de traiter, sous la supervision du ministère public, les crimes et délits prévus par l'article 108 du code de procédure pénale, notamment le banditisme, le trafic de stupéfiants, d'armes et d'explosifs, falsification de la monnaie et les affaires de terrorisme.

Deux jours après son installation, le BCIJ procédait, selon un communiqué du ministère de l'Intérieur, au démantèlement d'une cellule terroriste qui projetait de commettre une action terroriste d'envergure « visant à porter atteinte à la sécurité et la stabilité du royaume ». Les membres de cette cellule, qui avaient prêté allégeance au prétendu chef de « l'Etat islamique », s'activaient dans pas moins de neuf villes du pays : Agadir, Tanger, Laayoune, Boujaad, Tiflet, Marrakech, Taroudant, Ain Harouda et Laayoune orientale, selon le département de l'Intérieur. Les enquêteurs ont ou également découvrir une cache d'armes à Agadir bourrée de munitions devant servir vraisemblablement dans l'exécution d'opérations d'assassinat de personnalités politiques, militaires et civiles. Depuis 2002, 132 cellules terroristes ont été démantelées et 2720 personnes ont été arrêtées.

119 attentats à l'explosif ont été déjoués. 109 projets d'assassinats et 7 projets d'enlèvement ont été évités alors que 41 attaques à main armée ont été déjouées. Il en se passe pas une semaine



Daesh, une menace réelle et permanente.

sans que le ministère de l'Intérieur n'annonce la mise hors d'état de nuire d'une groupuscule terroriste.

En fait, la mise en place du BCIJ était précédée d'un dispositif sécuritaire sans précédent dans le royaume au cours de l'été 2014. La population était surprise de découvrir des batteries aériennes déployées sur les plages de Casablanca, un dispositif destiné à protéger les sites stratégiques contre une éventuelle attaque terroriste. Le Maroc figure sur la liste des pays visés par les terroristes de l'Etat islamique qui ont réussi jusqu'ici à déstabiliser la Tunisie et la Libye, deux pays qui ont payé un lourd tribut au Printemps Arabe. Le Maroc, lui, résiste aux visées de la bande à Al Baghdadi dont il reste cependant un bon pourvoyeur en combattants : quelque 1500 personnes, selon les chiffres communiqués en juillet 2014 par le minis-

tère de l'Intérieur Mohamed Hassad aux députés. À terme, le retour à bercail de ces combattants s'annonce aussi problématique que l'a été celui des « Afghans », entraînés dans les camps d'Al-Qaida il y a plus d'une décennie. Autre grande difficulté, la neutralisation des réseaux de recrutements très actifs sur la toile pour renforcer les rangs de ce prétendu Etat qui arrive tout de même par une série de mesures incitatives notamment financières à attirer de la chair à canon.

## doctrine

En fait, l'expérience marocaine en matière de lutte anti-terroriste est intéressante à analyser dans la mesure où elle tente une bonne synthèse entre une action sécuritaire sans complexe, quitte parfois à provoquer la colère des associations des droits de l'homme, une absorption par le champ politique de la contestation islamiste

et une politique volontariste de développement humain tournée vers les classes défavorisées. Au-delà de la vigilance sécuritaire qui a permis de prévenir jusqu'ici de nombreux projets terroristes, le Maroc, à la pointe en matière de la lutte anti-terroriste, a très tôt pris conscience de la nécessité d'intensifier ses efforts pour neutraliser ce danger en adoptant une stratégie préventive unique en la matière. Cette stratégie de déradicalisation est fondée sur trois piliers : la sécurité religieuse, la prévention sécuritaire et le développement humain. L'Institution de la Commanderie des croyants, la grande armure du pays, a ceci d'avantageux qu'elle protège le pays de toute surenchère religieuse motivée par des arrières-pensées politiques peu avouables. C'est la pratique religieuse du Maroc basée sur le rite malékite et la doctrine ahaarite, nourris à la modération et la recherche du

juste milieu en toute chose, qui a de tout temps immunisé le Royaume contre les courants extrémistes. Ce dispositif a été complété par la mise à niveau du champ religieux, dans le but d'assurer « la sécurité spirituelle » des citoyens face aux différentes influences intégristes qui sont étrangères aux spécificités millénaires de la pratique religieuse au Maroc. Ce n'est pas un hasard si le Maroc fait aujourd'hui figure de référence dans ce domaine au point que son expérience d'un islam modéré et clairvoyant s'est exportée dans nombre de pays d'Afrique subsaharienne.

Cette coopération religieuse a été inaugurée avec le Mali à travers notamment la formation au Maroc de pas moins de 500 imams maliens. D'autres pays africains et même européens ont sollicité le concours du Royaume pour faire bénéficier leurs imams du même cursus. ■



# Tnava Sbi

en plein centre d'Agadir

Des appartements à

7200

Dhs/le m<sup>2</sup>

L'accès à la propriété  
à un prix exceptionnel

[www.alomrane.ma](http://www.alomrane.ma)



Photos non contractuelles  
offre valable dans la limite du stock disponible et soumise à bon plaisir selon la charte commerciale du groupe



**al omrane**  
*Agadir*

Agence Al houda

**05 28 32 07 67**

Agence Av. des FAR

**05 28 84 82 42**



Mots fléchés

MOIS  
LANGUE  
PARLÉE  
AU BRÉSIL

CANAL  
MARIN  
ON Y JOUE  
AU TENNIS

CÉLÈBRES  
CHUTES  
PREMIÈRE  
NOTE

SERVE AVEC  
LE CAFÉ  
FUSÉE  
PACIFIQUE

AVANT  
LE VERBE

CONDUITE  
STAR DU  
FOOTBALL

CÉLÈBRE  
STADE À RIO  
FILS DE  
CHEIKH

SUR UNE  
BORNE  
ROYAL  
INTERIMAIRE

FOND DE  
TASSE

CAPITALE  
DU BRÉSIL  
POUDRE  
AUX YEUX

PRIS LE  
RISQUE  
PETIT  
TOUR

VILLE DU  
BRÉSIL  
STYLES

BOUT DE  
NERF  
VILLE DU  
BRÉSIL

ÉPOUSE  
DE  
JUPITER

UN  
ESCALIER  
FACILE À  
MONTER

CANARD  
SAUVAGE  
BOUT  
DE SEIN

GROS  
MALAISE  
EXPLOSIF

GRILLER

MÉLANGENT  
LES  
COULEURS  
STRONTIUM

VALLÉE  
DES  
PYRÉNÉES

SIEGEAI  
PETITE  
BREVE

VOLUP-  
TUEUSE  
ÉCOLE DU  
POUVOIR

PRONOM  
PERSONNEL

CÔTÉ  
OBSCUR

GROS  
POISSON

AFFLUENT  
DU RHÔNE  
GENÉT  
ÉPINEUX

PRÉNOM  
ANGLAIS

VOUTE  
GREFFE

LE  
MORINGUE  
BRÉSILIEN

ARGON  
AU LABO  
QUASI-  
MONOPOLE

PRIX À  
GAGNER  
SOUS SOL

PERÇU PAR  
LE BANQUIER  
TÉRAOCTET

CONJON-  
TION  
CHÈRE ET  
TENDRE

MYTHIQUE  
GÉNISSE

PASSE  
DE MODE

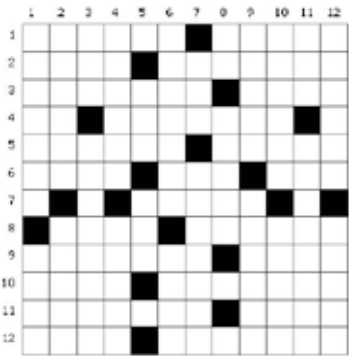
VOISIN  
DE  
FLORENCE

MASQUE

PETITE  
QUANTITÉ



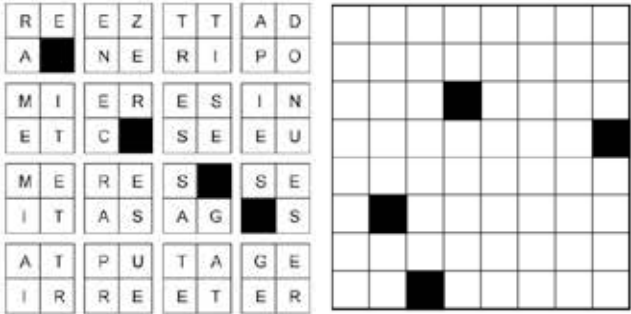
Mots croisés



- HORizontalement**  
1. Introniser - Entrées espagnoles.  
2. Bouleversée - Cortisol.  
3. Grand nombre indéterminé - De plus.  
4. Indique la simultanéité - Sa Majesté.  
5. Fait marcher - Se dit d'une langue asiatique.  
6. Vent du Languedoc - Les stars la font souvent - Pronom indéfini.  
7. Barbecues.  
8. Bruant sédentaire, commun en Europe méridionale - Imiter les traces sinueuses du bois.  
9. Déshabillée - Effleuré.  
10. Boeufs sauvages - Freiné.  
11. Attendant - Qui est anormalement petit.  
12. Langue - Qui vient du dehors.
- VERTICALEMENT**  
1. Graine - Mussolini.  
2. Sentiment d'affection - Personnes nûles.  
3. Arrière-train - Débarquent.  
4. Épreuve de course - Morceau de citron.  
5. Des hommes - Est étendu.  
6. Professeur d'art oratoire - Presse.  
7. Circule à Stockholm - Étages.  
8. Tour - Monument funéraire.  
9. Mennonite américain - On l'entend de loin.  
10. Pièce de charpente - Mauvais film.  
11. Animal qui fait hihan - Viscère abdominal.  
12. Propagées - Elisabeth.

Puzzle

Rien ne vous échappe ? Vous pensez être un observateur hors pair ? Vérifiez-le avec notre jeu ! Essayez de reconstituer ce puzzle. Même si cela paraît facile, cette grille de mots va mettre vos capacités d'observation à rude épreuve.



Carré magique

Le principe en est simple. Un carré magique de 7 lignes par 7 colonnes est présenté. Le total de chaque ligne et de chaque colonne est indiqué. Reconstituez la grille

|    |    |    |    |    |    |    |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    | 24 | 48 |    | 49 | 1  |    |
| 2  | 12 |    | 16 | 39 |    | 19 |
| 25 |    | 21 | 17 |    | 13 | 45 |
|    | 47 | 14 |    | 36 | 27 |    |
| 41 | 20 |    | 37 | 7  |    | 23 |
| 46 |    | 5  | 40 |    | 33 | 34 |
|    | 42 | 26 |    | 3  | 28 |    |

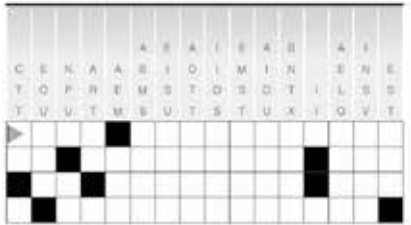
|     |     |     |     |     |     |     |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 114 | 145 | 114 | 110 | 134 | 102 | 121 |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|

|   |    |    |    |    |    |    |    |   |   |    |    |    |    |    |   |    |
|---|----|----|----|----|----|----|----|---|---|----|----|----|----|----|---|----|
| 9 | 43 | 30 | 22 | 15 | 35 | 32 | 31 | 8 | 4 | 11 | 10 | 38 | 44 | 29 | 6 | 18 |
|---|----|----|----|----|----|----|----|---|---|----|----|----|----|----|---|----|

La Phrase secrète

Placez les lettres de chaque colonne de manière à reconstituer la citation. Les cases noires séparent les mots.

Citation de Léon Bloy



Tout automobiliste ambitieux est un assassin avec préméditation.

Léon Bloy

Solutions

Carré magique

|     |     |     |     |     |     |     |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 175 | 175 | 175 | 175 | 175 | 175 | 175 |
| 35  | 42  | 26  | 31  | 3   | 28  | 10  |
| 46  | 8   | 5   | 40  | 9   | 33  | 34  |
| 41  | 20  | 18  | 37  | 7   | 29  | 23  |
| 15  | 47  | 14  | 30  | 36  | 27  | 6   |
| 25  | 22  | 21  | 17  | 32  | 13  | 45  |
| 2   | 12  | 43  | 16  | 39  | 44  | 19  |
| 11  | 24  | 48  | 4   | 49  | 1   | 38  |

Puzzle



Mots fléchés



Mots croisés





ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⵎⵎⵓⵔ  
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵍⵎⵎⵓⵔ  
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵍⵎⵎⵓⵔ



المملكة المغربية  
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين  
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc  
Ministère Chargé des Marocains Résident  
à l'Étranger et des Affaires de la Migration



الدورة الثامنة للجامعات الصيفية  
La 8<sup>ème</sup> édition des universités d'été  
The 8<sup>th</sup> edition of Summer Universities

بشراكة مع

En partenariat avec

In partnership with





# REJOIGNEZ LE LEADER



**1H30 + 500Mo**  
**30DH +**    

Jusqu'au 6 octobre

Pour toute première recharge à partir de 20dh

Pour plus d'informations, consultez notre portail [www.iam.ma](http://www.iam.ma) Crédit en appels et internet valable 7 jours Prix de la pochette : 30dh